

État consolidé de la situation financière

(\$ canadiens) (en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
ACTIF			
Courant			
Trésorerie (NOTE 6)	64 277	63 224	53 170
Clients et autres créances (NOTE 7)	177 331	173 598	194 656
Programmation (NOTE 8)	166 104	163 658	178 243
Stocks de marchandisage	8 11	10 89	1 703
Charges payées d'avance (NOTE 9)	113 370	138 361	148 215
Billets à recevoir (NOTE 10)	2 158	2 023	1 897
Investissement net dans un contrat de location-financement (NOTE 11)	2 499	2 351	2 214
Instruments financiers dérivés (NOTE 30)	133	-	-
Actif classé comme déteru en vue de la vente	234	154	-
	526 917	544 458	580 098
Non courant			
Immobilisations corporelles (NOTE 12)	1 047 988	1 080 595	1 088 189
Immobilisations incorporelles (NOTE 13)	28 435	39 687	47 725
Actifs sous contrat de location-financement (NOTE 14)	48 242	56 242	55 591
Régime de retraite (NOTE 17)	-	148 769	-
Créances à long terme	-	-	10 090
Billets à recevoir (NOTE 10)	49 903	51 765	53 788
Investissement net dans un contrat de location-financement (NOTE 11)	54 077	56 577	58 928
Charges différées	7 806	3 003	16 467
Participation dans une entreprise associée (NOTE 15)	6 208	17	7 260
	1 242 659	1 436 655	1 338 038
TOTAL DE L'ACTIF	1 769 576	1 981 113	1 918 136
PASSIF			
Courant			
Créditeurs et charges à payer (NOTE 16)	124 638	124 146	126 348
Provisions (NOTE 21)	39 062	35 572	55 817
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (NOTE 17)	129 850	136 512	125 323
Dettes obligataires (NOTE 18)	20 093	19 642	19 223
Passif financier lié à la monétisation de créances	-	10 337	10 174
Obligation au titre de contrats de location-financement (NOTE 19)	9 945	9 343	7 300
Effets à payer (NOTE 20)	7 794	7 625	6 514
Revenus différés	3 511	3 825	2 185
Passif d'encaissement anticipé (NOTE 15)	1 875	-	-
Instruments financiers dérivés (NOTE 30)	11	715	297
	336 779	347 717	353 181
Non courant			
Participation dans une entreprise associée (NOTE 15)	-	14 17	14 17
Revenus différés	2 587	2 726	2 303
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (NOTE 17)	333 207	210 268	329 907
Dettes obligataires (NOTE 18)	288 533	299 237	309 179
Passif financier lié à la monétisation de créances	-	-	10 221
Obligation au titre de contrats de location-financement (NOTE 19)	54 206	64 136	65 676
Effets à payer (NOTE 20)	118 885	124 453	129 757
Financement des immobilisations différé (NOTE 25)	574 027	602 025	632 221
	1 371 445	1 304 262	1 480 681
Capitaux propres			
Résultats non distribués	60 996	32 187	9 169
Cumul des autres éléments du résultat global	-	5 000	(7 675)
Total des capitaux propres attribuables à la Société	60 996	32 687	83 994
Participations ne donnant pas le contrôle	3 56	2 263	2 80
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	61 352	32 913	84 274
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 769 576	1 981 113	1 918 136

Engagements (NOTE 28)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION :

UN ADMINISTRATEUR



UN ADMINISTRATEUR



État consolidé du résultat

(\$ canadiens)

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars	
	2012	2011
REVENUS (NOTE 22)		
Publicité	375 725	367 700
Services spécialisés (NOTE 23)	167 754	158 108
Autres revenus	136 344	127 497
Revenus financiers	9 441	9 032
	688 964	662 337
CHARGES		
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1586 150	1559 221
Services spécialisés (NOTE 23)	134 228	133 934
Transmission, distribution et collecte	72 768	78 646
Administration nationale	11423	11683
Paievements aux stations privées	2 766	3 018
Charges financières (NOTE 24)	33 455	35 042
(Revenus) pertes de l'entreprise associée	(21)	12 675
	1 840 769	1 834 219
Perte opérationnelle avant financement public et éléments hors activités opérationnelles	(1 151 805)	(1 171 882)
FINANCEMENT PUBLIC (NOTE 25)		
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	1028 047	1031581
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	4 000
Amortissement du financement des immobilisations différé	130 270	131760
	1 162 317	1 167 341
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	10 512	(4 541)
ÉLÉMENTS HORS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Gain sur dilution provenant d'une fusion (NOTE 15)	25 775	-
Dividendes provenant d'une fusion (NOTE 15)	5 094	-
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	(517)	(2 859)
	30 352	(2 859)
Résultat net de l'exercice	40 864	(7 400)
Résultat net attribuable :		
À la Société	40 940	(7 361)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(76)	(39)
	40 864	(7 400)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

(\$ canadiens)

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars	
	2012	2011
RÉSULTAT GLOBAL		
Résultat net de l'exercice	40 864	(7 400)
Autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes à prestations définies	(30 1815)	237 563
Profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente	94	12 675
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	(5 094)	-
Total du résultat global de l'exercice	(265 951)	242 838
Total du résultat global attribuable :		
À la Société	(265 875)	242 877
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(76)	(39)
	(265 951)	242 838

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(\$ canadiens)

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2012				
	Résultats non distribués	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2011	321 871	5 000	326 871	2 263	329 134
Variations de l'exercice					
Résultat net de l'exercice	40 940	-	40 940	(76)	40 864
Pertes actuarielles sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(30 1815)	-	(30 1815)	-	(30 1815)
Profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	94	94	-	94
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	-	(5 094)	(5 094)	-	(5 094)
Clause d'encaissement anticipé correspondant à des actions détenues dans une filiale	-	-	-	(1 875)	(1 875)
Émission d'actions par un filiale	-	-	-	44	44
Solde au 31 mars 2012	60 996	-	60 996	356	61 352
	Exercice terminé le 31 mars 2011				
	Résultats non distribués	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 1er avril 2010	91 669	(7 675)	83 994	280	84 274
Variations de l'exercice					
Résultat net de l'exercice	(7 361)	-	(7 361)	(39)	(7 400)
Gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	237 563	-	237 563	-	237 563
Profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	12 675	12 675	-	12 675
Entrée résultant d'une acquisition	-	-	-	2 022	2 022
Solde au 31 mars 2011	321 871	5 000	326 871	2 263	329 134

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

(\$ canadiens)

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars	
	2012	2011
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	40 864	(7 400)
Ajustements :		
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	517	2 859
Revenus d'intérêts	(9 141)	(9 032)
Charges financières	33 455	35 042
Variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(837)	418
Amortissement des immobilisations corporelles	120 389	119 730
Amortissement des immobilisations incorporelles	16 963	17 887
Amortissement d'actifs sous contrat de location-financement	8 000	7 401
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	(5 094)	-
(Revenus) pertes de l'entreprise associée	(21)	12 675
Gain sur dilution provenant d'une fusion	(25 775)	-
Variation des charges différées	(4 803)	13 464
Amortissement du financement des immobilisations différé	(130 270)	(131 760)
Variation des créances à long terme	-	(410)
Variation des revenus différés [non courants]	(139)	423
Variation du passif financier lié à la monétisation de créances	(10 500)	(279)
Variation des actifs des régimes de retraite	148 769	88 794
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [courants]	(61)	(2 878)
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [non courants]	(178 876)	(119 639)
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	44	2 022
Accroissement des billets à recevoir	(194)	-
Variations du fonds de roulement (NOTE 27)	16 129	49 513
	19 419	78 830
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation au titre de contrats de location-financement	(9 324)	(7 569)
Remboursement de la dette obligataire	(9 941)	(9 233)
Remboursement d'effets à payer	(5 404)	(4 897)
Intérêts payés	(33 603)	(34 177)
	(58 272)	(55 876)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Crédit parlementaire pour financement des immobilisations (NOTE 25)	102 272	101 564
Acquisition d'immobilisations corporelles	(98 568)	(116 136)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(5 801)	(9 838)
Rendement du capital investi dans une entreprise associée	9 855	-
Décassement lié à un investissement dans une filiale	-	(2 750)
Revenu sur la cession d'immobilisations corporelles	10 279	1 254
Recouvrement des billets à recevoir	5 079	1 722
Recouvrement d'investissement net dans un contrat de location-financement	1 958	1 825
Dividende reçu	5 094	-
Intérêts reçus	9 738	9 459
	39 906	(12 900)
Variation de la trésorerie	1 053	10 054
Trésorerie, début de l'exercice	63 224	53 170
Trésorerie, fin de l'exercice	64 277	63 224

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en dollars canadiens)

1. Renseignements généraux

CBC/Radio-Canada (la Société) est une société d'État fédérale domiciliée au Canada et assujettie à l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9. CBC/Radio-Canada n'est pas assujettie aux régimes provinciaux d'impôt des sociétés, mais elle doit payer les taxes de vente tant au niveau fédéral que provincial.

À titre de radiodiffuseur public national, la Société offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, de télévision et de nouveaux médias présentant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 20 juin 2012.

2. Changements de conventions comptables

A. Conventions appliquées dans les états financiers annuels

En février 2008, le Conseil des normes comptables au Canada (CNC) a confirmé que les Normes internationales d'information financière (IFRS) remplaceraient les principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR du Canada) comme référentiel comptable des entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, pour les exercices à compter du 1^{er} janvier 2011. En vertu des normes comptables du secteur public, la Société est maintenant classée comme « autre organisme public » et, à ce titre, doit déterminer le référentiel comptable qui s'applique le mieux à ses activités. Après avoir pris en compte plusieurs facteurs, la Société a déterminé que les IFRS étaient les normes les plus appropriées à ses activités. En conséquence, elle a adopté les IFRS le 1^{er} avril 2011.

De ce fait, les présents états financiers consolidés annuels sont les premiers états financiers que la Société a préparés en se conformant aux IFRS, et à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. Dans la préparation de ces états, la Société a appliqué les normes en vigueur au 31 mars 2012.

Des explications sur l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière et la performance financière présentées de la Société se trouvent à la note 5, Transition aux IFRS.

2. Changements de conventions comptables (suite)

B. Modifications futures de conventions comptables

La Société a examiné les prises de position comptables, tant nouvelles que révisées, qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur, et a jugé que les suivantes pourraient la toucher. Elle évalue présentement l'incidence possible de chaque prise de position sur ses états financiers consolidés.

IFRS 7 Modifications à IFRS 7 *Instruments financiers* : Informations à fournir

La norme IFRS 7 a été modifiée en octobre 2010 pour imposer de nouvelles obligations d'information sur les transferts d'actifs financiers, y compris sur les effets possibles de tout risque auquel l'entité qui transfère les actifs continue d'être exposée. Ces modifications s'appliquent pour les périodes annuelles de présentation de l'information financière ouvertes après le 1^{er} juillet 2011.

IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9, publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, s'inscrit dans une démarche progressive visant à remplacer l'actuelle norme IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'approche préconisée dans IFRS 9 est fondée sur le mode de gestion des instruments financiers appliqué par l'entité dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers. Le 16 décembre 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont pour effet de reporter la date d'application obligatoire de la norme et exige la communication d'informations additionnelles aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015.

IFRS 10 *États financiers consolidés*

La norme IFRS 10 remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation - entités ad hoc*. Elle vise à établir les principes de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés d'une entité qui contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 10 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 11 *Partenariats*

La norme IFRS 11, publiée en mai 2011, annule IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement - apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Elle se focalise sur les droits et obligations d'un accord de partenariat, plutôt que sur sa forme juridique, comme c'est le cas actuellement sous IAS 31. La norme remédie au manque d'uniformité dans la présentation de l'information sur les partenariats en imposant l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des entités contrôlées conjointement. IFRS 11 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

2. Changements de conventions comptables (suite)

IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

La norme IFRS 12 vise les entités qui détiennent des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. Elle oblige la Société à fournir des informations qui aident les utilisateurs de ses états financiers à évaluer la nature de ses participations dans d'autres entités et les risques afférents, ainsi que leur incidence sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. IFRS 12 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*

La norme IFRS 13 définit la juste valeur, établit un cadre unique de dispositions sur la détermination de la juste valeur et comporte des obligations d'information sur les évaluations de la juste valeur. Elle vise les IFRS qui exigent, ou permettent, les évaluations de la juste valeur ou la communication d'information sur ces évaluations. IFRS 13 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

IAS 1 Modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers*

La norme IAS 1 a été modifiée en juin 2011 afin de maintenir le choix offert à l'entité d'établir un ou deux états, et afin de revoir seulement les exigences de présentation des autres éléments du résultat global : obligation de présenter des totaux partiels distincts des autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net (p. ex., la couverture de flux de trésorerie, la conversion de devises) et de ceux qui ne le sont pas (p. ex., la juste valeur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global selon IFRS 9). Ces modifications s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012.

IAS 12 Modifications à IAS 12 *Impôts sur le résultat*

La norme IAS 12 a été modifiée en décembre 2010 pour inclure une exception au principe général de la norme selon lequel l'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé devrait refléter les conséquences fiscales de la façon dont l'entité s'attend à recouvrer la valeur comptable de ses actifs. Les modifications s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012.

IAS 19 Modifications à IAS 19 *Avantages du personnel*

La norme IAS 19 a été modifiée en juin 2011 afin d'éliminer l'option du report de la comptabilisation des gains et des pertes, de modifier la présentation des variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et de celle des actifs du régime dans l'état du résultat global, d'exiger que l'intérêt net soit calculé au moyen du taux de rendement d'une obligation de société de première qualité, et enfin, d'améliorer les informations à fournir sur les risques associés aux régimes à prestations définies. Ces modifications s'appliqueront pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société s'attend à ce que l'application de cette norme entraîne une hausse des intérêts débiteurs nets comptabilisés en résultat net, qui sera compensée par une diminution correspondante des autres éléments du résultat global.

IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

La norme IAS 28 a été modifiée en 2011. Elle prescrit la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et présente les exigences à respecter pour l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises. IAS 28 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

3. Principales conventions comptables

A. Déclaration de conformité

La Société a préparé les présents états financiers consolidés sous le régime des normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC). Il s'agit de ses premiers états financiers consolidés audités qui sont conformes aux normes IFRS, et à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*.

B. Base de préparation

i. Filiales et entités ad hoc

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société; de ses filiales, à savoir ARTV et The Documentary Channel (*documentary*); et de deux entités ad hoc, à savoir le Broadcast Centre Trust et la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada. Ces entités sont réputées être contrôlées par la Société.

Dans le cas des filiales, le contrôle est présumé exister lorsque la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'elle dispose de l'un ou l'autre des pouvoirs suivants : pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote d'une entité en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs; pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un contrat; pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration; pouvoir d'obtenir des avantages des activités de l'entité; ou pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration.

La Société est considérée comme le principal bénéficiaire du Broadcast Centre Trust et, en conséquence, est réputée contrôler le Trust. La Société détient le contrôle de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada en raison de la garantie qu'elle a fournie pour le recouvrement des créances de la Fiducie.

Les états financiers consolidés de la Société incluent les états financiers des filiales et des entités ad hoc du début à la fin de la période pendant laquelle le contrôle est exercé. Les filiales et les entités ad hoc appliquent des conventions comptables compatibles avec celles de la Société.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales de la Société sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables à la Société. Les intérêts des actionnaires sans contrôle qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation de celle-ci peuvent être évalués initialement à la juste valeur ou pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entité acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Toutes les autres composantes des participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, à moins que des IFRS imposent une autre base d'évaluation. Le choix de la base d'évaluation est fait au cas par cas. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle égale le montant initialement comptabilisé de ces participations, majoré de la part des changements subséquents dans les capitaux propres qui revient aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit pour elles par un solde déficitaire.

Les transactions, soldes, revenus et charges intra-groupe sont intégralement éliminés au moment de la consolidation.

3. Principales conventions comptables (suite)

Des changements dans la participation de la Société dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Les valeurs comptables des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées afin de refléter les changements de ces participations relatives dans les filiales. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement dans les capitaux propres et attribuée au propriétaire de la Société.

ii. Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Société a une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les résultats, les actifs et les passifs des entreprises associées sont intégrés dans les présents états financiers consolidés au moyen de la méthode comptable de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. La valeur comptable de la participation de la Société dans une entité est ajustée pour comptabiliser la quote-part de la Société dans le résultat, les autres éléments du résultat global et les distributions de l'entité. Les entreprises associées appliquent des conventions comptables compatibles avec celles de la Société.

Quand la quote-part de la Société dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable de cette participation, y compris tout investissement à long terme, est ramenée à zéro, et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si elle a contracté une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits et les pertes découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée.

Un examen des participations est effectué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier l'existence d'indices d'une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

C. Financement public

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires pour les activités opérationnelles et pour le fonds de roulement sont constatés individuellement comme revenus dans l'État consolidé du résultat dans l'exercice au cours duquel ils ont été approuvés.

Le crédit parlementaire pour les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les actifs sous contrat de location-financement qui sont amortissables est comptabilisé comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière, et est amorti de la même façon et sur les mêmes périodes que les actifs auxquels il se rapporte.

Le crédit parlementaire pour l'achat de terrains est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

3. Principales conventions comptables (suite)

D. Constatation des revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les services fournis et les biens vendus dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Ils sont diminués des rabais. Les revenus proviennent de la vente de publicité, de l'exploitation de services spécialisés, d'autres revenus et de revenus financiers, et sont comptabilisés quand leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que des critères particuliers sont remplis pour chacune des activités de la Société décrites ci-après.

i. Revenus publicitaires

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

ii. Revenus tirés des services spécialisés

Les revenus des services spécialisés englobent les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire et de la vente d'émissions à des radiodiffuseurs tiers par les chaînes spécialisées, ainsi que les revenus d'abonnement.

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que le service spécialisé n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les revenus provenant des ventes d'émissions et des abonnements sont constatés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

iii. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus découlant de la location d'espaces, d'installations et de services, de la vente de productions publicitaires, des commandites d'émissions, des droits de retransmission, des activités à titre de diffuseur-hôte, de la vente de biens et de la contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL). Ces revenus sont comptabilisés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés de la location d'espaces, d'installations et de services sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat selon la méthode linéaire pendant la durée du contrat de location. Les incitatifs à la location sont compris dans le revenu de location total et sont comptabilisés dans ce revenu pendant la durée du contrat de location. Le revenu tiré de la sous-location d'un bien est comptabilisé en autres revenus.

Les revenus de la vente de services sont comptabilisés lorsque le service a été rendu et qu'il est probable que la contrepartie sera reçue. Lorsque les services sont fournis au cours d'une période donnée au moyen d'un nombre indéterminé d'opérations, le revenu est comptabilisé selon la méthode linéaire. Les services vendus portent notamment sur les productions commerciales, les commandites d'émissions et d'autres services.

Les droits de retransmission et les contributions du FAPL sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la substance des accords conclus.

Les revenus tirés de la vente de biens sont comptabilisés quand la Société a transféré au client les risques et les avantages de la propriété des biens et qu'elle ne participe plus à la gestion des biens.

3. Principales conventions comptables (suite)

iv. Revenus financiers

Les revenus financiers incluent les intérêts provenant des comptes bancaires, des effets à recevoir et de l'investissement net dans un contrat de location-financement. Les intérêts provenant des effets à recevoir et de l'investissement net dans un contrat de location-financement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que les intérêts des comptes bancaires sont constatés au moment où ils sont gagnés.

E. Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias

Les coûts rattachés aux services de télévision, de radio et de nouveaux médias comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre et aux installations techniques. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement, sont également inclus dans les charges correspondantes. Les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias englobent aussi les activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

F. Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts versés sur la dette obligataire, le passif financier lié à la monétisation de créances, l'obligation au titre de contrats de location-financement et les effets à payer. Les charges financières sont constatées dans l'État consolidé du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période où elles ont été engagées.

G. Programmation

Par programmation on entend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

La programmation réalisée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias à l'État consolidé du résultat, selon le tableau sur la constatation des charges, ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés soit comme charges payées d'avance soit comme programmation, selon que les critères applicables à la comptabilisation de la programmation indiqués ci-dessous sont remplis ou non. Ces conventions sont comptabilisées comme charges payées d'avance si les critères ne sont pas remplis initialement. Les paiements sont virés des charges payées d'avance à la programmation lorsque les critères suivants sont remplis : le coût est établi, le matériel est accepté et l'émission est disponible pour diffusion. Les coûts sont imputés aux charges de l'exercice selon le tableau sur la constatation des charges, ou encore lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les coûts de la programmation qui ne sont pas considérés comme recouvrables sont dépréciés et constatés dans l'État consolidé du résultat comme coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias.

Les coûts de la programmation sont amortis selon le tableau sur la constatation des charges, qui repose sur les expériences de diffusion passées, les chiffres d'auditoire et les plans de télédiffusion futurs. Dans le cas des émissions comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

Catégorie	Constatation des charges par diffusion
Films	50 % 30 % 20 %
Séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, miniséries (à l'exclusion des séries à créneau fixe ¹)	70 % 30 %
Séries pour tous	50 % 30 % 20 %
Autres séries dramatiques à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions d'arts, de musique et de variétés (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 % 30 %
Séries arts, musique et variétés à créneau fixe	50 % 30 % 20 %
Documentaires	CBC Television : 70 % 30 % Télévision de Radio-Canada : 100 %
Documentaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 % 30 %
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions pour enfants – émissions d'animation et émissions préscolaires	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions dramatiques pour jeunes et enfants	70 % 30 %
Autres émissions pour jeunes	33 % 33 % 34 %

¹ Diffusion des épisodes de manière consécutive

H. Immobilisations corporelles et actifs sous contrat de location-financement

Les immobilisations corporelles et les actifs sous contrat de location-financement au 1^{er} avril 2010, date du bilan d'ouverture selon les IFRS, ont été évalués au coût, exception faite de certains terrains et immeubles à vocation générale, qui ont été évalués à la juste valeur. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur leur durée d'utilité estimative et dès qu'elles sont prêtes à être utilisées aux fins prévues. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales catégories dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la partie iront à la Société et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs sous contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus en propre ou, si elle est moindre, la durée du contrat, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la Société en deviendra propriétaire à la fin du contrat. Les actifs sous contrat de location-financement sont traités de la même manière que les actifs détenus en propre.

Les améliorations locatives sont inscrites à l'actif et amorties sur la durée des contrats de location ou sur la durée d'utilité de l'actif, selon la durée la plus courte.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

Les durées de vie utiles utilisées dans le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Immeubles	15 à 65 ans
Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Ordinateurs (matériel)	
Serveurs	5 ans
Micro-ordinateurs	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la Télévision et de la Radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'élément hors activités opérationnelles dans l'État consolidé du résultat.

3. Principales conventions comptables (suite)

I. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition.

Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif dans la mesure où : le projet de développement de l'application est techniquement réalisable; la Société entend achever le développement de l'application en vue d'utiliser ou de vendre celle-ci, et dispose de ressources suffisantes pour le faire; il est possible d'évaluer les coûts de développement de façon fiable; et il est probable que le nouvel actif générera des avantages économiques futurs. Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initialement comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service.

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées, à moins qu'elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable. En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément du matériel et développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations incorporelles (de trois à cinq ans) et la charge d'amortissement est répartie aux fins de présentation entre les différentes fonctions dans l'État consolidé du résultat. Les durées de vie estimatives et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation incorporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé en éléments hors activités opérationnelles dans l'État consolidé du résultat.

J. Dépréciation d'actifs

À chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de ses actifs de programmation à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Un logiciel généré à l'interne qui n'est pas encore prêt à être utilisé est soumis à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de sa dépréciation ou non.

3. Principales conventions comptables (suite)

Dans le modèle d'affaires de la Société, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par des crédits parlementaires, par la publicité nationale et locale ainsi que d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement consenti à la Société pour l'ensemble de ses activités.

S'il existe des indices qu'un actif a pu se déprécier, il faut évaluer sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La Société évalue la valeur recouvrable de ses actifs du point de vue du potentiel de service, qui représente, en ce qui la concerne, la valeur d'utilité des actifs. Le niveau de service fourni par CBC/Radio-Canada, auquel contribuent les droits sur les émissions et les logiciels développés à l'interne, est en grande partie fonction du mandat de service public conféré à la Société.

K. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand la Société devient partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, laquelle est majorée ou minorée, selon le cas, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers et des passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat.

i. Classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et mesurés comme suit :

Actif/Passif	Classement	Mesure
Trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Billets à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créances à long terme	Prêts et créances	Coût amorti
Placements à long terme ¹	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Passif financier lié à la monétisation de créances	Autres passifs	Coût amorti
Dettes obligataires	Autres passifs	Coût amorti
Effets à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur

¹ Comprend seulement les placements dans les entreprises sur lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable

3. Principales conventions comptables (suite)

ii. Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un instrument de créance, et une méthode d'affectation des revenus financiers ou des charges financières, au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou les décaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions payées ou reçues qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'actif ou de l'instrument de créance, ou, selon les cas, une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les revenus financiers et les charges financières qui se rapportent aux actifs ou aux instruments de créance autres que les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont mesurés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net », placements « détenus jusqu'à leur échéance », actifs financiers « disponibles à la vente », et « prêts et créances ». Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers, en fonction de la nature et de l'objectif de ceux-ci.

iv. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir; ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par la Société et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme; ou
- s'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

Un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lors de sa comptabilisation initiale :

- si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, surviendrait; ou
- si l'actif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, qui est géré et sa performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à la stratégie de gestion des risques ou de placement documentée de la Société, et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base; ou
- s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou des dérivés incorporés.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé respectivement en autres revenus ou en charges financières dans l'État consolidé du résultat. Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat comprend les intérêts gagnés sur l'actif financier.

3. Principales conventions comptables (suite)

v. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et des créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la sortie du placement, le profit ou la perte précédemment cumulé est reclassé en résultat.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit de la Société à recevoir ces dividendes est établi.

vi. Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et les créances (y compris les clients et autres créances) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts n'aurait pas d'incidence significative.

vii. Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective de dépréciation d'un actif financier pourrait être :

- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- la probabilité croissante de faillite de la contrepartie;
- des changements récents constatés dans la solvabilité de la contrepartie;
- des anomalies ou des tendances économiques négatives connues dans les secteurs d'activité dans lesquels une proportion importante des débiteurs exercent leur activité.

Par ailleurs, pour ce qui est des placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, une diminution importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Pour certaines catégories d'actifs financiers comme les comptes clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement sont également soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être des recouvrements de paiements effectués par la Société dans le passé, une augmentation du nombre de retards dans les paiements qui dépassent les durées moyennes de crédit, ainsi que des changements observables dans la situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

3. Principales conventions comptables (suite)

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de provision. Les variations de la valeur comptable du compte de provision sont comptabilisées en résultat.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente s'est déprécié, les pertes de valeur cumulatives précédemment comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat dans la période concernée.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en résultat. Une augmentation de la juste valeur à la suite d'une perte de valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

viii. Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle peut être tenue de payer. Si la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et constate aussi le revenu reçu à titre d'emprunt garanti.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir, et de tout profit ou perte cumulé qui avait été comptabilisé en autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres est comptabilisée en résultat.

3. Principales conventions comptables (suite)

ix. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » ou des « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un passif financier est classé comme un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé respectivement en autres revenus ou en charges financières dans l'État consolidé du résultat. Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat comprend les intérêts versés sur le passif financier.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

x. Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée en résultat.

xi. Instruments financiers dérivés

La Société est partie à des contrats de change afin de gérer son exposition au risque de change. Elle n'applique pas la comptabilité de couverture à ses dérivés.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont présentées dans l'État consolidé de la situation financière; les instruments financiers dérivés ayant des justes valeurs positives sont comptabilisés à titre d'actifs financiers dérivés et ceux ayant des justes valeurs négatives, à titre de passifs financiers dérivés.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont séparés des contrats hôtes si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que celles du dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L. Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.

3. Principales conventions comptables (suite)

M. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société devra éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée quand les avantages attendus d'un contrat par la Société sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est établie au plus faible du coût attendu de sortie du contrat et du coût net attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs associés au contrat.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif s'il est presque certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

N. Éventualités

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé de la situation financière. Ils peuvent résulter de l'incertitude entourant l'existence d'un passif, ou représenter un passif existant dont le règlement n'est pas probable ou – dans de rares cas – dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé quand son existence est confirmée par un événement futur, que son règlement devient probable ou qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable.

O. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant notamment le rendement attendu à long terme des actifs des régimes, la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement attendu des actifs des régimes sont comptabilisés en résultat net dans la période où ils sont engagés ou obtenus. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis, sinon, il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restante à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis. Ces éléments pris globalement sont répartis entre les diverses fonctions de la Société dans l'État consolidé du résultat.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent. Les gains et les pertes actuariels sur les actifs des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs pour une période donnée. Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont causés par les écarts entre les résultats et les prévisions, ainsi que par les modifications des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées.

L'obligation au titre de prestations définies est actualisée au moyen du taux déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne un actif au titre des prestations au profit de la Société, l'actif comptabilisé représente au plus le total du coût des services passés non encore comptabilisé et de la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. La valeur actuelle des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

P. Avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi

i. Avantages à court terme et absences à court terme rémunérées

La Société comptabilise la charge liée aux avantages à court terme aux moments suivants :

- dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels;
- dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie;
- dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail.

Le passif au titre de ces avantages n'est pas actualisé en raison de son échéance rapprochée.

ii. Autres avantages du personnel à long terme

Des montants sont comptabilisés au passif pour les autres avantages du personnel à long terme aux moments suivants :

- lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail;
- pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée et le régime non contributif d'avantages à long terme, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi et les charges s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains et les pertes actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'État consolidé du résultat dans la période où ils surviennent.

3. Principales conventions comptables (suite)

iii. Indemnités de fin de contrat de travail

La Société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail au passif et en charges si elle est manifestement engagée à mettre à exécution un plan formalisé pour mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite.

Les indemnités accordées en cas de départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a fait une telle offre à son personnel, s'il est probable que l'offre sera acceptée et s'il est possible d'évaluer de manière fiable le nombre d'employés qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont payables plus de douze mois après la date de clôture, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

Q. Actif classé comme détenu en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans l'état où il est. La direction doit s'être engagée à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de constatation d'une vente dans un délai d'un an suivant la date de classement de l'actif. Un actif détenu en vue de la vente est évalué à sa valeur comptable antérieure ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

R. Location

Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple.

i. La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs provenant d'un contrat de location simple sont comptabilisés en revenus de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

ii. La Société en tant que preneur

Un actif acquis au moyen d'un contrat de location-financement est comptabilisé à un montant égal à la juste valeur de l'actif ou, si elle lui est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.

Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs de la charge de location totale sur la durée du contrat de location.

3. Principales conventions comptables (suite)

S. Revenus différés

Les revenus différés ont trait principalement aux périodes de location gratuites accordées dans des baux dans lesquels la Société est un locataire. Les revenus différés sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'État consolidé du résultat pendant toute la période de location.

T. Charges différées

Les charges différées ont principalement trait aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la date de l'État consolidé de la situation financière.

U. Devises

Les états consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de la Société sont converties dans la monnaie de fonctionnement aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises à la fin de la période de présentation de l'information financière sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'État consolidé de la situation financière. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises qui sont présentés à leur juste valeur sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

V. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

i. Impôt exigible

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable de l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé du résultat, car il exclut des éléments de revenus ou de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices ou des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est établi au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

3. Principales conventions comptables (suite)

ii. Impôt différé

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société fonctionne à l'intérieur d'un cadre qui apparie ses dépenses en trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société tire sur ses crédits et utilise les fonds obtenus pour financer les dépenses qu'elle engage au titre de ses activités opérationnelles, puisqu'elle ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles importants au cours de périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant que les conditions opérationnelles précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

W. Stocks de marchandisage

Les stocks de marchandisage sont présentés au coût ou, si elle est inférieure, à la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts de la vente. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et comprend d'autres coûts engagés pour amener les stocks de marchandisage à l'endroit où ils se trouvent et les mettre dans l'état où ils sont.

X. Parties liées

Les parties liées à la Société sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, les filiales, les principaux dirigeants de la Société ou les membres de la famille proche de ces parties liées, les entreprises privées sur lesquelles la Société exerce une influence notable et le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada. La liste des entités publiques au sein de la sphère nationale de gouvernement a été fournie par le gouvernement du Canada sur son site web www.canada.gc.ca.

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur.

Y. Licences réglementaires

La Société a obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous ses services de télévision et de radio généralistes ainsi que de ses services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention d'une licence de radiodiffusion, la Société est tenue d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. La Société a choisi de comptabiliser cette subvention non monétaire à sa valeur nominale, soit zéro.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants

A. Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Pour préparer les présents états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur la valeur des revenus et des charges présentés dans la période.

Les estimations et les hypothèses importantes sur lesquelles sont fondés les états financiers consolidés de la Société influent sur les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel, les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des actifs de programmation, et les provisions subordonnées au dénouement de litiges et à d'autres éventualités.

Les estimations et les hypothèses de la direction reposent sur des renseignements externes et sur des situations observables lorsque cela est possible, auxquels s'ajoutent, au besoin, des analyses internes. Ces estimations et hypothèses ont été appliquées au cours de la période visée en cohérence avec les périodes antérieures, et la Société n'a connaissance d'aucun engagement ou événement ni d'aucune incertitude qui pourraient avoir une incidence significative sur les méthodes ou les hypothèses à la base des estimations faites dans les présents états financiers consolidés. La direction revoit régulièrement les estimations et tout changement est comptabilisé de façon prospective et inclus dans l'État consolidé du résultat de la période du changement, si le changement ne concerne que cette période, ou de la période du changement et des périodes ultérieures, si celles-ci le sont également concernées par le changement. Les chiffres réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

Comme il est indiqué dans le paragraphe ci-dessus, la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies repose sur des hypothèses visant à évaluer l'obligation au titre des prestations définies et le rendement futur des actifs du régime. Les hypothèses et estimations portent principalement sur le taux d'actualisation et le rendement attendu des actifs du régime. Les changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés en résultat net et en autres éléments du résultat global, selon le cas. Les différences entre les rendements attendu et réel des actifs du régime auraient aussi pour effet de modifier les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le tableau suivant présente ces effets :

Exercice terminé le 31 mars 2012		
Effet des changements dans les hypothèses	Montants comptabilisés en résultat	Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global
Taux d'actualisation		
Effet d'une augmentation de 1%	(11,3) millions de dollars	(657) millions de dollars
Effet d'une diminution de 1%	5,3 millions de dollars	832 millions de dollars
Taux attendu de rendement des actifs du régime		
Effet d'une augmentation de 1%	(45) millions de dollars	s.o.
Effet d'une diminution de 1%	45 millions de dollars	s.o.
Rendement réel des actifs du régime		
Effet d'un gain de 1% (rendement supérieur)	s.o.	(45) millions de dollars
Effet d'une perte de 1% (rendement inférieur)	s.o.	45 millions de dollars

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants (suite)

B. Jugements importants

Dans l'application des conventions comptables de la Société, la direction a formé des jugements importants, dont les plus influents sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société, hormis ceux qui portent sur les estimations, sont les suivants :

- la Société a exercé une influence notable sur Canadian Satellite Radio Holdings Inc. entre la date de la fusion jusqu'au 26 mars 2012, même si elle détenait moins de 20 % des droits de vote;
- la Société assume la majorité des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada en raison de la garantie fournie et, de ce fait, devrait consolider les résultats de cette entité dans les siens;
- une entente concernant les transpondeurs satellitaires constitue un contrat de location en vertu d'IFRIC 4, et ce contrat de location et le contrat de location d'un car de reportage répondent aux critères d'un contrat de location-financement;
- à la date de présentation de l'information financière, les actifs d'impôt différé ne devraient pas être comptabilisés parce que la Société ne compte pas produire de revenus imposables ni de pertes significatifs au cours des périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent en raison de la structure d'exploitation propre à la Société; et
- la détermination des composants des immobilisations corporelles de la Société.

Les jugements importants sont revus à chaque période de présentation de l'information financière.

5. Transition aux IFRS

A. Transition aux IFRS

La Société a préparé les présents états financiers consolidés conformément aux exigences d'IFRS 1. Elle a suivi les conventions comptables énoncées à la note 3 pour préparer les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, y compris les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 présentées dans ces états, et un état consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS en date du 1^{er} avril 2010, date du bilan d'ouverture selon les IFRS.

Aux fins de l'établissement de l'État consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS, la Société a procédé à des ajustements de montants présentés précédemment dans des états financiers conformes aux PCGR du Canada. Les tableaux ci-après et les notes qui les accompagnent expliquent l'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés de la Société.

Conformément à IFRS 1, la Société a appliqué, dans les présents états financiers consolidés, les exceptions obligatoires et certaines exemptions facultatives relativement à l'application rétrospective intégrale des IFRS.

B. Exemptions de l'application rétrospective intégrale des IFRS choisies par la Société

La Société a choisi de se prévaloir des exemptions facultatives qui suivent concernant l'application rétrospective intégrale :

i. Regroupements d'entreprises

La Société a décidé de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, à des regroupements d'entreprises qui se sont produits avant la date de transition.

ii. Utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé

Comme l'autorise IFRS 1, la Société a décidé d'évaluer certains de ses terrains et immeubles à la juste valeur à la date de transition et d'utiliser cette juste valeur comme coût présumé.

iii. Avantages du personnel

La Société a décidé d'appliquer l'exemption prévue à IFRS 1, c'est-à-dire de comptabiliser les écarts actuariels cumulés à la date de transition et de fournir des données historiques sur l'obligation au titre des prestations définies, les actifs des régimes et les ajustements liés à l'expérience seulement à compter de la date de transition.

iv. Contrats de location

La Société a décidé de se prévaloir de l'exemption facultative prévue à IFRS 1 et d'appliquer les dispositions d'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. En vertu de ces dispositions, la Société a pu déterminer si un accord existant à la date de transition aux IFRS contenait un contrat de location sur la base des faits et des circonstances à cette date.

v. Coûts d'emprunt

La Société a décidé d'appliquer la norme IAS 23 à compter du 1^{er} avril 2010, pour éviter un retraitement rétrospectif concernant les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition d'actifs qualifiés.

5. Transition aux IFRS (suite)

C. État consolidé de la situation financière et rapprochements des capitaux propres

	1er avril 2010							
	PCGR du Canada	IC et FID ¹	Contrat de location ²	Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴	Placements à long terme ⁵	Provisions ⁶	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	
Actif								
Courant								
Trésorerie	50 003	-	-	3 167	-	-	-	53 170
Clients et autres créances	194 512	-	-	144	-	-	-	194 656
Programmation	178 243	-	-	-	-	-	-	178 243
Stocks de marchandisage	1 703	-	-	-	-	-	-	1 703
Charges payées d'avance	148 215	-	-	-	-	-	-	148 215
Billets à recevoir	-	-	-	1 897	-	-	-	1 897
Investissement net dans un contrat de location-financement	-	-	-	2 214	-	-	-	2 214
	572 676	-	-	7 422	-	-	-	580 098
Non courant								
Immobilisations corporelles	925 812	162 377	-	-	-	-	-	1 088 189
Immobilisations incorporelles	47 725	-	-	-	-	-	-	47 725
Actifs sous contrat de location-financement	-	-	55 591	-	-	-	-	55 591
Créances à long terme	10 090	-	-	-	-	-	-	10 090
Billets à recevoir	-	-	-	53 788	-	-	-	53 788
Investissement net dans un contrat de location-financement	-	-	-	58 928	-	-	-	58 928
Charges différées	16 467	-	-	-	-	-	-	16 467
Participation dans une entreprise associée	7 260	-	-	-	-	-	-	7 260
	1 007 354	162 377	55 591	112 716	-	-	-	1 338 038
Total de l'actif	1 580 030	162 377	55 591	120 138	-	-	-	1 918 136

¹Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé

²Transpondeurs sous contrat de location-financement

³Consolidation d'entité ad hoc

⁴Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

⁵Placements à long terme - ajustement à la juste valeur

⁶Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

	1 ^{er} avril 2010							IFRS
	PCGR du Canada	IC et FID ¹	Contrat de location ²	Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴	Placements à long terme ⁵	Provisions ⁶	
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	
Passif								
Courant								
Créditeurs et charges à payer	176 497	-	-	92	-	-	(50 241)	126 348
Provisions	-	-	-	-	-	-	55 817	55 817
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	130 899	-	-	-	-	-	(5 576)	125 323
Dettes obligataires	19 223	-	-	-	-	-	-	19 223
Garantie financière	10 419	-	-	(10 419)	-	-	-	-
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 174	-	-	-	-	-	-	10 174
Obligation au titre de contrats de location-financement	-	-	7 300	-	-	-	-	7 300
Effets à payer	-	-	-	6 514	-	-	-	6 514
Revenus différés	2 185	-	-	-	-	-	-	2 185
Instruments financiers dérivés	297	-	-	-	-	-	-	297
	349 694	-	7 300	(3 813)	-	-	-	353 181

¹ Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé

² Transpondeurs sous contrat de location-financement

³ Consolidation d'entité ad hoc

⁴ Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

⁵ Placements à long terme - ajustement à la juste valeur

⁶ Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

	1 ^{er} avril 2010							
	PCGR du Canada	IC et FID ¹	Contrat de location ²	Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴	Placements à long terme ⁵	Provisions ⁶	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	
Passif								
Non courant								
Participation dans une entreprise associée	14 17	-	-	-	-	-	-	14 17
Revenus différés	2 303	-	-	-	-	-	-	2 303
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	4 12 732	-	-	-	(82 825)	-	-	3 29 907
Dettes obligataires	309 179	-	-	-	-	-	-	309 179
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 221	-	-	-	-	-	-	10 221
Obligation au titre de contrats de location-financement	-	-	65 676	-	-	-	-	65 676
Effets à payer	-	-	-	129 757	-	-	-	129 757
Financement des immobilisations différé	632 221	-	-	-	-	-	-	632 221
	1 368 073	-	65 676	129 757	(82 825)	-	-	1 480 681
Capitaux propres								
Résultats non distribués	(138 017)	162 377	(17 385)	(5 806)	82 825	7 675	-	91 669
Cumul des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(7 675)	-	(7 675)
Total des capitaux propres attribuables à la Société	(138 017)	162 377	(17 385)	(5 806)	82 825	-	-	83 994
Participations ne donnant pas le contrôle	280	-	-	-	-	-	-	280
Total des capitaux propres	(137 737)	162 377	(17 385)	(5 806)	82 825	-	-	84 274
Total du passif et des capitaux propres	1 580 030	162 377	55 591	120 138	-	-	-	1 918 136

¹ Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé

² Transpondeurs sous contrat de location-financement

³ Consolidation d'entité ad hoc

⁴ Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

⁵ Placements à long terme - ajustement à la juste valeur

⁶ Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créateurs et charges à payer et les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

	31 mars 2011						
	PCGR du Canada	IC et FID ¹	Contrat de location ²	Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴	Provisions ⁵	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(vi)	
Actif							
Courant							
Trésorerie	59 001	-	-	4 223	-	-	63 224
Clients et autres créances	173 390	-	-	208	-	-	173 598
Programmation	163 658	-	-	-	-	-	163 658
Stocks de marchandisage	1 089	-	-	-	-	-	1 089
Charges payées d'avance	138 361	-	-	-	-	-	138 361
Billets à recevoir	-	-	-	2 023	-	-	2 023
Investissement net dans un contrat de location-financement	-	-	-	2 351	-	-	2 351
Actif classé comme détenu en vue de la vente	154	-	-	-	-	-	154
	535 653	-	-	8 805	-	-	544 458
Non courant							
Immobilisations corporelles	925 775	154 820	-	-	-	-	1 080 595
Immobilisations incorporelles	39 687	-	-	-	-	-	39 687
Actifs sous contrat de location-financement	7 704	-	48 538	-	-	-	56 242
Régimes de retraite	-	-	-	-	148 769	-	148 769
Billets à recevoir	-	-	-	51 765	-	-	51 765
Investissement net dans un contrat de location-financement	-	-	-	56 577	-	-	56 577
Charges différées	3 003	-	-	-	-	-	3 003
Participation dans une entreprise associée	17	-	-	-	-	-	17
	976 186	154 820	48 538	108 342	148 769	-	1 436 655
Total de l'actif	1 511 839	154 820	48 538	117 147	148 769	-	1 981 113

¹Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé

²Transpondeurs sous contrat de location-financement

³Consolidation d'entité ad hoc

⁴Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

⁵Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

	31 mars 2011						
	PCGR du Canada	IC et FID ¹	Contrat de location ²	Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴	Provisions ⁵	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(vi)	
Passif							
Courant							
Créditeurs et charges à payer	151 220	-	-	307	-	(27 381)	124 146
Provisions	-	-	-	-	-	35 572	35 572
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	144 703	-	-	-	-	(8 191)	136 512
Dettes obligataires	19 642	-	-	-	-	-	19 642
Garantie financière	9 811	-	-	(9 811)	-	-	-
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 337	-	-	-	-	-	10 337
Obligation au titre de contrats de location-financement	1 540	-	7 803	-	-	-	9 343
Effets à payer	-	-	-	7 625	-	-	7 625
Revenus différés	3 825	-	-	-	-	-	3 825
Instruments financiers dérivés	715	-	-	-	-	-	715
	341 793	-	7 803	(1 879)	-	-	347 717
Non courant							
Participation dans une entreprise associée	1417	-	-	-	-	-	1 417
Revenus différés	2 726	-	-	-	-	-	2 726
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	4 113 500	-	-	-	(201 082)	-	2 10 268
Dettes obligataires	299 237	-	-	-	-	-	299 237
Obligation au titre de contrats de location-financement	6 263	-	57 873	-	-	-	64 136
Effets à payer	-	-	-	124 453	-	-	124 453
Financement des immobilisations différé	609 428	(7 403)	-	-	-	-	602 025
	1 330 421	(7 403)	57 873	124 453	(201 082)	-	1 304 262
Capitaux propres							
Résultats non distribués	(167 638)	162 223	(17 138)	(5 427)	349 851	-	321 871
Cumul des autres éléments du résultat global	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Total des capitaux propres attribuables à la Société	(162 638)	162 223	(17 138)	(5 427)	349 851	-	326 871
Participations ne donnant pas le contrôle	2 263	-	-	-	-	-	2 263
Total des capitaux propres	(160 375)	162 223	(17 138)	(5 427)	349 851	-	329 134
Total du passif et des capitaux propres	1 511 839	154 820	48 538	117 147	148 769	-	1 981 113

¹Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé

²Transpondeurs sous contrat de location-financement

³Consolidation d'entité ad hoc

⁴Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

⁵Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

D. État consolidé du résultat et rapprochements

	Exercice terminé le 31 mars 2011							
	PCGR du Canada	IC et FID ¹	Contrat de location ²	Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴	Placements à long terme ⁵	Présentation ⁶	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vii)	
Revenus								
Publicité	367 700	-	-	-	-	-	-	367 700
Services spécialisés	152 971	-	-	-	-	-	5 137	158 108
Autres revenus	127 771	(103)	-	(608)	-	-	437	127 497
Revenus financiers	1 506	-	-	7 526	-	-	-	9 032
	649 948	(103)	-	6 918	-	-	5 574	662 337
Charges								
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1 476 778	-	(3 898)	-	(27 358)	-	113 699	1 559 221
Services spécialisés	133 273	-	(2 863)	-	(963)	-	4 487	133 934
Amortissement des immobilisations corporelles	112 656	7 454	7 053	-	-	-	(127 163)	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	17 887	-	-	-	-	-	(17 887)	-
Transmission, distribution et collecte	54 573	-	(5 269)	-	(902)	-	30 244	78 646
Administration nationale	12 804	-	-	226	(240)	-	(1 107)	11 683
Paiements aux stations privées	3 018	-	-	-	-	-	-	3 018
Charges financières	23 557	-	4 730	6 313	-	-	442	35 042
Pertes de l'entreprise associée	5 000	-	-	-	-	7 675	-	12 675
	1 839 546	7 454	(2 47)	6 539	(29 463)	7 675	2 715	1 834 219
Perte opérationnelle avant financement public et éléments hors activités opérationnelles	(1 189 598)	(7 557)	247	379	29 463	(7 675)	2 859	(1 171 882)

¹Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé

²Transpondeurs sous contrat de location-financement

³Consolidation d'entité ad hoc

⁴Charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

⁵Placements à long terme - ajustement à la juste valeur

⁶Changement dans la présentation de l'État consolidé du résultat

5. Transition aux IFRS (suite)

	Exercice terminé le 31 mars 2011							
	PCGR du Canada	IC et FID ¹	Contrat de location ²	Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴	Placements à long terme ⁵	Présentation ⁶	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vii)	
Financement public								
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	1 031 581	-	-	-	-	-	-	1 031 581
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	-	-	-	-	-	-	4 000
Amortissement du financement des immobilisations différé	124 357	7 403	-	-	-	-	-	131 760
	1 159 938	7 403	-	-	-	-	-	1 167 341
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	(29 660)	(154)	247	379	29 463	(7 675)	2 859	(4 541)
Éléments hors activités opérationnelles								
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	(2 859)	(2 859)
	-	-	-	-	-	-	(2 859)	(2 859)
Résultat net de l'exercice	(29 660)	(154)	247	379	29 463	(7 675)	-	(7 400)
Résultat net attribuable :								
À la Société	(29 621)	(154)	247	379	29 463	(7 675)	-	(7 361)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(39)	-	-	-	-	-	-	(39)
	(29 660)	(154)	247	379	29 463	(7 675)	-	(7 400)

¹Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé

²Transpondeurs sous contrat de location-financement

³Consolidation d'entité ad hoc

⁴Charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

⁵Placements à long terme - ajustement à la juste valeur

⁶Changement dans la présentation de l'État consolidé du résultat

5. Transition aux IFRS (suite)

E. État consolidé du résultat global et rapprochements

	Exercice terminé le 31 mars 2011						IFRS
	PCGR du Canada	IC et FID ¹	Contrat de location ²	Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴	Placements à long terme ⁵	
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	
Résultat global							
Résultat net de l'exercice	(29 660)	(154)	247	379	29 463	(7 675)	(7 400)
Autres éléments du résultat global							
Gains actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	237 563	-	237 563
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	5 000	-	-	-	-	7 675	12 675
Total du résultat global de l'exercice	(24 660)	(154)	247	379	267 026	-	242 838
Résultat global total							
Attribuable :							
À la Société	(24 621)	(154)	247	379	267 026	-	242 877
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(39)	-	-	-	-	-	(39)
	(24 660)	(154)	247	379	267 026	-	242 838

¹ Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé

² Transpondeurs sous contrat de location-financement

³ Consolidation d'entité ad hoc

⁴ Charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

⁵ Placements à long terme - ajustement à la juste valeur

5. Transition aux IFRS (suite)

F. Explication des rapprochements

i. Immobilisations corporelles

Sous le régime des IFRS, la Société a décidé de se prévaloir de l'exemption, prévue à IFRS 1, relative à l'utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé et de l'appliquer à certains terrains et immeubles à vocation générale. Le coût présumé (la juste valeur) à la date de transition est de 588,9 millions de dollars. Cette décision s'est répercutée sur la valeur des immobilisations corporelles, en hausse de 162,4 millions de dollars au 1^{er} avril 2010. Elle a également entraîné un changement dans les valeurs des actifs, de sorte que le profit sur la sortie d'actifs pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 a diminué de 0,1 million de dollars. Par ailleurs, conformément à IAS 16, la Société a identifié les parties significatives de chaque classe d'actif et en a déterminé la durée d'utilité. Ce changement a eu un effet sur les immeubles de la Société et accru de 7,5 millions de dollars la charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2011.

En conséquence de ces changements, les rapprochements inclus dans la présente note ont été ajustés pour montrer une augmentation de 7,4 millions de dollars de l'amortissement du financement des immobilisations différé au 31 mars 2011 et une diminution correspondante du financement des immobilisations différé. Cet ajustement reflète la nouvelle méthode d'amortissement selon les IFRS qui prévoit la décomposition des immobilisations.

ii. Contrat de location

Par suite de l'application d'IFRIC 4 à la date de transition, il a été déterminé qu'un accord portant sur la location de capacité satellitaire constituait un contrat de location-financement en vertu des IFRS. De ce fait, la Société a comptabilisé des actifs sous contrat de location-financement évalués à 55,6 millions de dollars et une obligation au titre de contrats de location-financement évaluée à 7,3 millions dans le passif courant et à 65,7 millions dans le passif non courant. Cette détermination a également eu un effet sur le résultat net de l'exercice terminé le 31 mars 2011 : la charge d'amortissement a augmenté de 7,1 millions, les charges financières se sont accrues de 4,7 millions, les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias ont baissé de 3,9 millions, les charges relatives aux services spécialisés ont régressé de 2,9 millions et les charges liées à la transmission, à la distribution et à la collecte ont diminué de 5,3 millions.

iii. Consolidation des entités ad hoc

Les IFRS ne comportent pas la notion comptable de « structure d'accueil admissible » reconnue par les PCGR du Canada. Une entité doit plutôt appliquer les lignes directrices fournies par IAS 27, *États financiers consolidés et séparés*, et par l'interprétation SIC-12, *Consolidation - entités ad hoc*. Ce faisant, la Société a conclu qu'ayant fourni une garantie, elle assume la majorité des risques inhérents au recouvrement des créances. En outre, la structure de gestion de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada répond au critère de « pilotage automatique » exposé dans SIC-12. Par conséquent, en conformité avec les IFRS, la Société a consolidé la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

5. Transition aux IFRS (suite)

iv. Passifs et charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

Outre l'ajustement transitoire découlant de sa décision de se prévaloir de l'exemption relative aux avantages du personnel prévue à IFRS 1, la Société a dû apporter rétrospectivement d'autres ajustements aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel qui sont requis par IAS 19, *Avantages du personnel*. Ces ajustements, qui portent sur les taux d'actualisation appliqués dans le calcul de l'obligation totale au titre des avantages et sur la période d'attribution des prestations de retraite, ont eu pour effet de retrancher 134,7 millions de dollars du passif total. Une fois prise en compte l'augmentation de 51,9 millions résultant de l'utilisation de l'exemption en vertu de l'IFRS 1, la diminution nette du passif total s'élève à 82,8 millions de dollars.

Par suite de l'adoption d'IAS 19, le poste « Autres éléments du résultat global » de l'exercice terminé le 31 mars 2011 a connu une augmentation de 237,6 millions de dollars, attribuable à la comptabilisation des gains actuariels de la période. Cet ajustement a été comptabilisé directement dans les résultats non distribués. Pour le même exercice, les charges au titre des régimes de retraite et des autres avantages du personnel ont régressé de 29,5 millions de dollars.

v. Placements à long terme - ajustement à la juste valeur

La participation de la Société dans Sirius Canada était notamment composée d'actions de catégorie C. Celles-ci étaient traitées comme des instruments financiers disponibles à la vente et comptabilisées au coût, puisqu'elles n'avaient pas de cours coté sur un marché. Les normes IFRS exigent que les investissements dans des instruments de capitaux propres soient évalués à la juste valeur, à moins que la fourchette des estimations soit jugée trop large pour garantir leur fiabilité. L'impact de l'évaluation à la juste valeur des actions de catégorie C a été compensé par les actions de catégorie A également détenues par la Société, de telle sorte que le solde net d'ouverture du placement de la Société dans Sirius Canada Inc. est demeuré inchangé. Cependant, l'impact de la réévaluation des actions de catégorie C a été comptabilisé en autres éléments du résultat global, alors que dans le cas des actions de catégorie A, il a été comptabilisé en résultat net. Au final, le résultat global total demeure inchangé.

vi. Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

IAS 1, *Présentation des états financiers*, prescrit la constatation des provisions de la Société sur une ligne distincte de l'État consolidé de la situation financière. Ainsi, les montants, comptabilisés auparavant dans le poste « Créditeurs et charges à payer » ont été reclassés dans le nouveau poste « Provisions ».

vii. Changement dans la présentation de l'État consolidé du résultat

La Société a opté pour le classement des charges dans l'État consolidé du résultat selon leur fonction plutôt que selon leur nature, la charge d'amortissement étant réaffectée en conséquence aux différentes autres charges.

En outre, la perte sur la cession d'équipement figure maintenant sur une ligne distincte de l'État consolidé du résultat, sous la rubrique des éléments hors activités opérationnelles. Cette perte était auparavant comptabilisée dans les revenus, plus précisément dans les autres revenus.

5. Transition aux IFRS (suite)

viii. État des flux de trésorerie

Par suite de décisions en matière de conventions comptables prises par la Société en vertu d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de certains postes de l'État consolidé des flux de trésorerie a été modifiée. Ainsi, les dividendes reçus sont maintenant inclus dans les activités d'investissement, alors qu'ils faisaient partie des activités opérationnelles sous les PCGR du Canada; les intérêts payés ont été reclassés des activités opérationnelles aux activités de financement et les intérêts reçus, aux activités d'investissement. En outre, les changements dont il a été question précédemment relativement à l'État consolidé de la situation financière et à l'État consolidé du résultat se sont aussi répercutés sur certains montants inclus auparavant dans l'État consolidé des flux de trésorerie.

6. Trésorerie

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Fonds en caisse	860	862	896
Soldes bancaires	63 417	62 362	52 274
	64 277	63 224	53 170

Les revenus d'intérêt provenant des soldes bancaires et inclus dans les revenus financiers totalisent 1,9 million de dollars pour l'exercice (1,5 million en 2011).

7. Clients et autres créances

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Comptes clients	163 871	158 643	182 776
Provision pour créances douteuses	(1979)	(1 103)	(2 725)
Autres	15 439	16 058	14 605
	177 331	173 598	194 656

La durée moyenne de crédit est de 30 jours. La Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective est déterminée selon la note 3K vii.

Avant d'accepter tout nouveau client, la Société examine sa demande de crédit. Elle peut avoir recours à une agence externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé. Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus au moins tous les trois ans pour déterminer s'il y a lieu de les modifier.

Aucun client unique n'est responsable de plus de 5 pour cent du solde total des comptes clients.

Les comptes clients comprennent des créances (voir note 7A) en souffrance à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses parce qu'il n'y a pas eu de changement important dans la solvabilité du débiteur et qu'elle estime être encore en mesure de recouvrer les sommes dues.

Comme d'autres radiodiffuseurs, la Société a recours à des agences, qui effectuent la majorité de ses ventes de publicité dans ses médias généralistes. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours appliquée en moyenne par la Société. En raison de ce décalage, une partie importante des comptes clients de la Société sont en souffrance, mais non dépréciés.

La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

7. Clients et autres créances (suite)

A. Ancienneté des comptes clients en souffrance mais non dépréciés

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
31 à 60 jours	36 182	42 647	31 007
61 à 90 jours	25 381	15 737	19 196
91 à 120 jours	17 736	13 387	14 031
Total	79 299	71 771	64 234

B. Variation de la provision pour créances douteuses

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011
Solde au début de l'exercice	(1 103)	(2 725)
Montants irrécouvrables sortis du bilan pendant l'exercice	181	-
Créances recouvrées pendant l'exercice	144	-
(Augmentation) diminution de la provision pour créances douteuses	(1 201)	1 622
Solde à la fin de l'exercice	(1 979)	(1 103)

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la grande clientèle de la Société et de l'absence de liens entre les clients.

8. Programmation

A. Programmation par genre

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1^{er} avril 2010
Émissions produites à l'externe - complétées	83 203	78 340	84 661
Émissions produites à l'interne - complétées	7 770	6 993	7 019
Émissions produites à l'externe en cours de production	34 500	33 446	43 431
Émissions produites à l'interne en cours de production	11 545	7 622	10 068
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion	29 086	37 257	33 064
	166 104	163 658	178 243

B. Variation de la programmation

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011
Solde d'ouverture	163 658	178 243
Additions	1013 491	1015 784
Émissions diffusées	(1011045)	(1030 369)
	166 104	163 658

La programmation comprend les émissions de la télévision généraliste et spécialisée.

Les radiations relatives à la programmation représentent 7,7 millions de dollars en 2012 (7,2 millions en 2011). Elles sont essentiellement le fait de projets achevés, d'émissions qui n'ont pas été télédiffusées depuis deux ans ou qui ne se prêtent pas à la télédiffusion, ou encore d'émissions pilotes qui ne donnent pas lieu à une série.

9. Charges payées d'avance

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Droits sur les émissions	95 809	103 451	110 676
Ententes de service	17 561	34 910	37 539
	113 370	138 361	148 215

10. Billets à recevoir

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité ad hoc, la Société détient deux billets à recevoir pour la vente de terrains. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé. Ils ont une valeur comptable de 51,8 millions de dollars (53,8 millions au 31 mars 2011 et 55,7 millions au 1er avril 2010) et sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

La Société détient également, par suite de la fusion concernant Sirius Canada Inc. (voir note 15), un billet à recevoir qui ne porte aucun intérêt et qui devrait être remboursé dans un délai de six ans. Sa valeur comptable est de 0,3 million de dollars au 31 mars 2012 (zéro au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010).

Les paiements minimaux à recevoir pendant la durée des billets sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012		31 mars 2011		1 ^{er} avril 2010	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	5 567	2 158	5 567	2 023	5 567	1 897
Plus d'un an mais avant cinq ans	22 270	9 613	22 270	8 972	22 270	8 374
Plus de cinq ans	57 005	40 290	62 169	42 793	67 737	45 414
Moins : produits financiers non acquis	(32 781)	-	(36 218)	-	(39 889)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	52 061	52 061	53 788	53 788	55 685	55 685

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,6 millions de dollars (3,7 millions en 2011).

10. Billets à recevoir (suite)

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Comptabilisée en tant que billets à recevoir dans l'État consolidé de la situation financière :			
courante	2 158	2 023	1 897
non courante	49 903	51 765	53 788
	52 061	53 788	55 685

11. Investissement net dans un contrat de location-financement

L'investissement net dans un contrat de location-financement, détenu par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent et vient à échéance en mai 2027. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

(en milliers de dollars)	31 mars 2012		31 mars 2011		1 ^{er} avril 2010	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	6 050	2 499	6 050	2 351	6 050	2 214
Plus d'un an, mais avant cinq ans	24 199	10 143	24 199	9 456	24 199	8 815
Plus de cinq ans	64 110	43 934	70 160	47 121	76 210	50 113
Moins : produits financiers non acquis	(37 783)	-	(4 148)	-	(45 317)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	56 576	56 576	58 928	58 928	61 142	61 142

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,7 millions de dollars (3,8 millions en 2011).

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Comptabilisée en tant qu'investissement net dans un contrat de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :			
courante	2 499	2 351	2 214
non courante	54 077	56 577	58 928
	56 576	58 928	61 142

12. Immobilisations corporelles

A. Coût et amortissement cumulé

La valeur comptable des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Coût	2 215 122	2 271 790	2 255 139
Amortissement cumulé	(1 167 134)	(1 191 195)	(1 166 950)
	1 047 988	1 080 595	1 088 189

(en milliers de dollars)	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2011	179 982	508 003	44 800	13 15 115	141 158	82 732	2 271 790
Acquisitions	1 195	6 822	1 547	47 427	10 435	31 142	98 568
Transferts	63	11 982	542	59 346	3 363	(75 296)	-
Actif classé comme détenu en vue de la vente	-	-	-	(3 724)	(2 308)	-	(6 032)
Dispositions et radiations	(40)	(1 798)	(1)	(130 464)	(13 323)	(3 578)	(149 204)
Coût au 31 mars 2012	181 200	525 009	46 888	1 287 700	139 325	35 000	2 215 122
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	-	(86 790)	(18 609)	(984 429)	(101 367)	-	(1 191 195)
Amortissement pour l'exercice	-	(32 845)	(2 641)	(70 988)	(13 915)	-	(120 389)
Renversement de l'amortissement de l'actif classé comme détenu en vue de la vente	-	-	-	3 490	2 308	-	5 798
Renversement de l'amortissement lors de la disposition	-	707	1	125 031	12 913	-	138 652
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	-	(118 928)	(21 249)	(926 896)	(100 061)	-	(1 167 134)
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	181 200	406 081	25 639	360 804	39 264	35 000	1 047 988

12. Immobilisations corporelles (suite)

(en milliers de dollars)	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 1 ^{er} avril 2010	180 065	504 019	44 243	1 344 230	140 982	41 600	2 255 139
Acquisitions	-	4 923	366	37 868	11 622	61 357	116 136
Transferts	-	756	32	15 869	3 568	(20 225)	-
Actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprise	-	-	159	331	463	-	953
Actif classé comme détenu en vue de la vente	(45)	(965)	-	-	-	-	(1 010)
Dispositions	(38)	(730)	-	(83 183)	(15 477)	-	(99 428)
Coût au 31 mars 2011	179 982	508 003	44 800	1 315 115	141 158	82 732	2 271 790
Amortissement cumulé au 1 ^{er} avril 2010	-	(56 159)	(15 876)	(991 181)	(103 734)	-	(1 166 950)
Amortissement pour l'exercice	-	(31 821)	(2 639)	(72 637)	(12 633)	-	(119 730)
Amortissement cumulé ajouté lors d'un regroupement d'entreprise	-	-	(94)	(275)	(395)	-	(764)
Renversement de l'amortissement de l'actif classé comme détenu en vue de la vente	-	856	-	-	-	-	856
Renversement de l'amortissement lors de la disposition	-	334	-	79 664	15 395	-	95 393
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	-	(86 790)	(18 609)	(984 429)	(101 367)	-	(1 191 195)
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	179 982	4 21 213	26 191	330 686	39 791	82 732	1 080 595
Valeur comptable nette au 1^{er} avril 2010	180 065	447 860	28 367	353 049	37 248	41 600	1 088 189

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'établissent à 16,0 millions de dollars en 2012 (14,3 millions en 2011).

B. Dépréciation

i. *Projet Halifax*

En 2011-2012, la Société a renoncé à mener à terme le projet de réaménagement de son immeuble à Halifax pour y regrouper toutes ses activités basées dans cette ville. Ce projet devrait prendre fin en février 2014.

Il a été jugé que la majorité des coûts déjà engagés dans la réalisation de ce projet, soit essentiellement des coûts immobiliers, ne pourrait être recouvrée. En conséquence, un montant de 3,6 millions de dollars a été inclus dans le poste « Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles » dans l'État consolidé du résultat pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (zéro en 2011). Les actifs achetés recouvrables, évalués à 0,4 million de dollars, ont été affectés à d'autres projets d'immobilisations.

12. Immobilisations corporelles (suite)

ii. Transmission de la télévision analogique

Le passage de la télévision analogique à la télévision numérique hertzienne a eu lieu le 31 août 2011 dans les marchés à conversion obligatoire déterminés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans sa décision 2010-16. Dans les marchés où la transmission numérique est maintenant offerte, la Société a l'obligation de cesser d'émettre en mode analogique. En vue de refléter l'impact de la durée de vie utile réduite de ces actifs, la Société a comptabilisé une charge additionnelle de 2,6 millions de dollars en 2012 (7,3 millions en 2011), dans l'État consolidé du résultat.

C. Actif classé comme détenu en vue de la vente

Avec l'essor de la diffusion en haute définition, la Société a cessé d'utiliser un car de reportage équipé pour la définition standard. Elle l'a donc mis en vente et entend s'en départir dans les douze prochains mois. La valeur comptable nette de ce car s'établit à 0,2 million de dollars au 31 mars 2012.

En novembre 2011, la Société a vendu une parcelle de terrain qu'elle possédait à Brossard (Québec), mais qu'elle n'utilisait plus et qui avait été classée comme détenue en vue de la vente au 31 mars 2011. Le terrain a déjà abrité un émetteur de radiodiffusion AM, mais depuis le passage du service AM à la bande FM dans la région de Montréal, le site était désaffecté. La vente de cette propriété a entraîné un gain net sur cession de 8,5 millions de dollars et a été inclus dans le poste « perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles » dans l'État consolidé du résultat de l'exercice.

13. Immobilisations incorporelles

A. Coût et amortissement cumulé

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société. La valeur comptable des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Coût	150 807	145 187	135 602
Amortissement cumulé	(122 372)	(105 500)	(87 877)
	28 435	39 687	47 725

(en milliers de dollars)	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2011	136 579	2 209	6 399	145 187
Acquisitions	1 713	1 853	2 235	5 801
Transferts	220	6 534	(6 754)	-
Dispositions	(181)	-	-	(181)
Coût au 31 mars 2012	138 331	10 596	1 880	150 807
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	(105 437)	(63)	-	(105 500)
Amortissement pour l'exercice	(15 476)	(1 487)	-	(16 963)
Renversement de l'amortissement lors de la disposition	91	-	-	91
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	(120 822)	(1 550)	-	(122 372)
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	17 509	9 046	1 880	28 435

(en milliers de dollars)	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 1 ^{er} avril 2010	133 465	-	2 137	135 602
Acquisitions	2 113	2 095	5 630	9 838
Transferts	1 265	103	(1 368)	-
Dispositions	(264)	11	-	(253)
Coût au 31 mars 2011	136 579	2 209	6 399	145 187
Amortissement cumulé au 1 ^{er} avril 2010	(87 877)	-	-	(87 877)
Amortissement pour l'exercice	(17 824)	(63)	-	(17 887)
Renversement de l'amortissement lors de la disposition	264	-	-	264
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	(105 437)	(63)	-	(105 500)
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	31 142	2 146	6 399	39 687
Valeur comptable nette au 1^{er} avril 2010	45 588	-	2 137	47 725

13. Immobilisations incorporelles (suite)

B. Dépréciation

En l'absence de tout indice de dépréciation en 2012, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée (aucune en 2011).

14. Actifs sous contrat de location-financement

Les actifs sous contrat de location-financement sont composés de deux contrats, l'un pour un car de reportage, et l'autre, pour des transpondeurs satellitaires, d'une durée de 5 et de 17 ans respectivement.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1^{er} avril 2010
Véhicules (coût)	619	619	-
Équipement technique (coût)	7434	7434	-
Émetteurs (coût)	119 897	119 897	119 897
Amortissement cumulé – véhicules	(53)	(23)	-
Amortissement cumulé – équipement technique	(1244)	(326)	-
Amortissement cumulé – émetteurs	(78 411)	(71 359)	(64 306)
Valeur comptable nette	48 242	56 242	55 591

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 s'élève à 8,0 millions de dollars (7,4 millions en 2011). Un complément d'information sur l'obligation au titre de contrats de location-financement figure à la note 19.

15. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées

A. Filiales et entités ad hoc

i. The Documentary Channel

La Société a une participation de 82 pour cent dans The Documentary Channel (*documentary*), un service spécialisé dans la diffusion de documentaires. En conséquence, la Société comptabilise les résultats financiers dans ses livres. La date de clôture des états financiers de la filiale est le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

ii. ARTV

ARTV est une chaîne spécialisée francophone consacrée aux arts et au divertissement, offerte depuis septembre 2001 sur câble et satellite. La Société détient une participation de 85 pour cent dans ARTV et, par conséquent, intègre les résultats financiers de la filiale dans ses états financiers consolidés. La date de clôture des états financiers de la filiale est le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

Le 12 juillet 2010, la Société a acquis 2 750 000 actions appartenant à la Société de télédiffusion du Québec (« Télé-Québec ») en contrepartie d'un versement en espèces de un dollar par action, ce qui a porté sa participation dans ARTV de 62 pour cent à 85 pour cent. Même si la Société détenait 62 pour cent d'ARTV avant cette acquisition, elle n'en contrôlait pas les activités, puisque 66 2/3 pour cent des actions avec droit de vote étaient nécessaires pour assumer le contrôle. Grâce à ces actions supplémentaires acquises, la Société détient aujourd'hui le contrôle d'ARTV, et consolide la filiale dans ses états financiers depuis la date d'acquisition. Par cette acquisition, la Société avait pour but d'avoir les pleins pouvoirs dans une chaîne distribuant essentiellement le contenu de Radio-Canada.

15. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en date du 12 juillet 2010 :

(en milliers de dollars)	Juste valeur
Trésorerie	(376)
Clients et autres créances	2 630
Programmation	9 106
Charges payées d'avance et autres actifs courants	133
Actifs courants	11 493
Matériel informatique et autres biens	189
Charges différées	1679
Actifs d'impôt différé	179
Actifs non courants	2 047
Total des actifs acquis	13 540
Créditeurs, charges à payer et provisions	(2 320)
Total des passifs repris	(2 320)
Actifs nets acquis	11 220

À la date d'acquisition, les valeurs comptables des actifs acquis et des passifs repris étaient égales aux justes valeurs, et la participation ne donnant pas le contrôle, évaluée à la part proportionnelle de cette participation dans l'actif net constaté d'ARTV, s'établissait à 1,7 million de dollars. La Société comptabilise sa quote-part des résultats nets d'ARTV depuis le 12 juillet 2010.

En juin 2011, la Société et l'autre actionnaire d'ARTV ont revu la convention d'actionnaires en fonction de la nouvelle structure de propriété. Ils ont notamment ajouté une clause habilitant l'actionnaire sans contrôle à obliger la Société à acheter toutes ses actions en circulation, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, à un prix équivalant au prix d'achat initial des actions, soit un dollar par action. Au 31 mars 2012, la Société a constaté un passif de 1,9 million de dollars (zéro au 31 mars 2011) correspondant au bloc de 1 875 000 actions d'ARTV détenues à cette date par l'actionnaire sans contrôle, dont celui-ci peut exiger l'achat par la Société à tout moment. Cette option est considérée être une obligation à court terme étant donné qu'elle doit être exercée à la demande de l'actionnaire sans contrôle.

iii. Broadcast Centre Trust

Le Broadcast Centre Trust (la fiducie du CCR), une fiducie caritative, loue, en vertu d'un bail à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel est érigé à Toronto le Centre canadien de radiodiffusion (CCR) (l'immeuble). Le loyer exigé pour la durée du bail s'élève à un dollar, que le Trust a versé le 1^{er} octobre 1988. En outre, la fiducie du CCR donne à bail le Centre canadien de radiodiffusion, en vertu d'un sous-bail à long terme passé avec la Société. Pour financer la construction de l'immeuble, la fiducie du CCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars qui sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations, ainsi que la totalité des charges opérationnelles et du passif de la fiducie du CCR. La fiducie du CCR est une entité ad hoc contrôlée par la Société et, en conséquence, ses résultats financiers sont consolidés dans les comptes de la Société.

15. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

iv. Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada

En 2003, la Société a vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc., une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignants et des enseignantes de l'Ontario, en contrepartie de deux billets à recevoir et de créances locatives. À cette occasion, la Société a également renégocié deux baux fonciers avec WSIB et Cadillac Fairview et conclu un bail concomitant avec la Fiducie visant ces deux baux fonciers. Créée en 2009, la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada a pour mission d'acquérir les billets à recevoir de la Société et la participation de celle-ci dans les créances locatives. La Société a déterminé qu'elle assume la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie fournie et, de ce fait, elle consolide les résultats de cette entité dans les siens.

B. Entreprises associées

i. Investissements initiaux dans Sirius Canada Inc.

Au départ, la Société détenait 40 pour cent des droits de vote et 25 pour cent des capitaux propres de Sirius Canada Inc. (Sirius), ayant acheté des actions ordinaires de catégorie A de Sirius qu'elle avait payées au comptant à leur valeur nominale. Comme elle détenait plus de 20 pour cent des droits de vote de Sirius, la Société avait estimé qu'elle avait une influence notable sur l'entreprise et avait comptabilisé son investissement selon la méthode de la mise en équivalence.

Par ailleurs, la Société avait également investi 12 millions de dollars dans des actions privilégiées de catégorie C de Sirius qui donnaient droit à un dividende cumulatif de 8 pour cent par an sur le prix de rachat, et pouvaient être rachetées en tout temps par Sirius. Ces actions étaient classées dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur.

ii. Description de la fusion de Sirius et de Canadian Satellite Radio Holdings Inc.

Le 21 juin 2011, Sirius et Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR), la société mère de XM Canada, ont achevé la fusion de leurs activités. En vertu de la convention passée entre la Société, Sirius XM Radio Inc., Slight Communications (désignés collectivement les « vendeurs »), Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR avant la fusion) et Sirius, les vendeurs ont cédé toutes les actions de Sirius émises et en circulation en échange de l'équivalent de 71 284 578 actions à vote subalterne de catégorie A de CSR, acquérant ainsi une participation majoritaire de 58 pour cent dans l'entité issue de la fusion (CSR). Toutes les actions de Sirius émises avant la fusion ont été rachetées et annulées.

En contrepartie de ses actions de catégorie A de Sirius, la Société a reçu 53 570 361 actions avec droit de vote de catégorie B de l'entité CSR, soit l'équivalent de 17 856 787 actions subalternes de catégorie A de CSR. Ainsi, sa part des capitaux propres de CSR atteint 14,54 pour cent et sa participation avec droit de vote, 19,95 pour cent. Pour les dividendes sur ses actions de catégorie A de Sirius, la Société a reçu un billet d'une valeur nominale de 1,5 million de dollars qui a été portée en diminution de la valeur comptable des actions.

En contrepartie du rachat de ses actions de catégorie C de Sirius, la Société a reçu un versement comptant de 14,9 millions de dollars et des billets ne portant pas intérêt d'une valeur nominale totale de 2,2 millions de dollars, qui ont été considérés comme une combinaison de dividendes et de remboursement de capital. Cette contrepartie de 17,1 millions de dollars représentait la juste valeur des actions de catégorie C à la date de la transaction et comprenait des dividendes accumulés sur ces actions et non versés, d'une valeur de 5,1 millions de dollars. Les dividendes n'étaient pas pris en compte dans la valeur des actions, puisque Sirius ne les avait pas déclarés avant la fusion. Ils ont été comptabilisés comme revenus de dividendes dans l'État consolidé du résultat.

15. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

Au 31 mars 2012, la Société dispose d'un siège au sein du conseil d'administration et détient 21,66 pour cent des droits de vote dans CSR. Elle a ainsi le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de CSR du fait de sa représentation au conseil, de sa participation avec droit de vote et de sa relation d'affaires continue avec CSR. La Société juge donc qu'elle exerce une influence notable sur CSR et continuera de comptabiliser son investissement dans cette entreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

À 21,66 %, la quote-part de la Société dans les droits de vote de CSR est supérieure à celle qu'elle détenait (19,95 %) à la date de la fusion. Cette augmentation s'explique par une émission de titres sur le marché secondaire, par laquelle deux actionnaires de CSR autres que la Société ont converti un certain nombre d'actions de catégorie B en actions de catégorie A qu'ils ont ensuite vendues au public. Comme aucune nouvelle action n'a été émise, l'événement n'a pas eu d'effet sur la participation de la Société aux capitaux propres de CSR. Cependant, comme les actions de catégorie B et les actions de catégorie A comportent des droits de vote identiques, la conversion de trois actions de catégorie B pour chaque action de catégorie A reçue par les actionnaires de CSR a entraîné une augmentation des droits de vote de la Société.

iii. Opérations comptables résultant de la fusion de Sirius et de CSR

La prise de contrôle inversée et le maintien d'une participation substantielle dans CSR ont donné lieu aux opérations comptables suivantes :

- Un gain sur dilution hors trésorerie de 25,8 millions de dollars a été comptabilisé, ce qui représente le gain sur la participation cédée de 10,51 pour cent et la quote-part de la Société des actions de catégorie B de CSR qui ont été émises, déduction faite de la part de la Société dans les pertes et les ajustements de capitaux propres antérieurs à la fusion non comptabilisés par Sirius.
- Les actions de catégorie B obtenues par la Société ont été évaluées à 5,8 millions de dollars, ce qui représente la différence entre la diminution de la participation de la Société dans Sirius et la quote-part de la Société dans le revenu tiré de l'émission des nouvelles actions de catégorie B.

iv. Effet des résultats de CSR après la fusion

La date de clôture de l'exercice de l'entité CSR issue de la fusion est le 31 août et ne coïncide pas avec celle de la Société. IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, prescrit que l'écart entre la date de clôture d'une entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit pas être supérieur à trois mois. Conformément à cette exigence, la Société a inclus les résultats intermédiaires de CSR qui lui reviennent dans ses résultats pour la période allant jusqu'au 29 février 2012, en phase avec les dernières informations fournies par CSR qui peuvent être rendues publiques. La valeur de l'investissement au 31 mars 2012, soit 6,2 millions de dollars, comprend 0,4 million de dollars correspondant à la part du résultat net et des variations des capitaux propres de CSR qui revient à la Société jusqu'au 29 février 2012.

15. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

v. Information financière

L'information financière concernant les placements de la Société est résumée comme suit :

(en milliers de dollars)	Participation au :			Valeur comptable au :		
	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
CSR (cat. B)	14,51%	-	-	6 191	-	-
ARTV ¹	-	-	62%	-	-	7 243
Autres	-	-	-	17	17	17
Total de l'actif	-	-	-	6 208	17	7 260
Sirius (cat. A) ²	-	25%	25%	-	(18 417)	(5 742)
Sirius (cat. C)	-	-	-	-	17 000	4 325
Total du passif	-	-	-	-	(1 417)	(1 417)

¹Le 12 juillet 2010, la Société a acquis des actions supplémentaires d'ARTV d'une valeur de 2,75 millions de dollars. Elle détient maintenant une participation de 85 pour cent dans ARTV et consolide donc la filiale dans ses comptes.

²Au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, la quote-part de la Société dans les pertes non comptabilisées de Sirius s'établissait à 5,4 millions de dollars et à 14,9 millions de dollars respectivement.

La juste valeur de l'investissement de la Société dans CSR au 31 mars 2012 est de 53,6 millions de dollars (31 mars 2011 et 1er avril 2010 - zéro) et est basée sur le cours de clôture des actions de catégorie A de CSR à cette date.

Les tableaux suivants présentent un résumé des informations financières pour CSR :

(en milliers de dollars)	2012 ¹	2011 ²
Revenus	2 110 45	164 539
Résultat net	7 264	17 734

¹Les montants au 31 mars 2012 comprennent les résultats au 29 février 2012 de l'entité issue du regroupement de CSR et de Sirius.

²Les montants au 31 mars 2011 comprennent les résultats de Sirius au 31 mars 2011.

(en milliers de dollars)	31 mars 2012 ¹	31 mars 2011 ²	1 ^{er} avril 2010
Actif	397 158	69 382	45 277
Passif	354 367	145 394	135 903

¹Les montants au 31 mars 2012 comprennent les résultats au 29 février 2012 de l'entité issue du regroupement de CSR et de Sirius.

²Les montants au 31 mars 2011 comprennent les résultats de Sirius au 31 mars 2011.

CSR n'est assujettie à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à ses investisseurs.

16. Crédoiteurs et charges à payer

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Fournisseurs	54 925	53 280	57 641
Charges à payer	65 243	69 542	67 159
Autres	4 470	1 324	1 548
	124 638	124 146	126 348

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

Les actifs et les passifs liés au personnel s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	Courant			Non courant		
	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Actif au titre des prestations de retraite constituées	-	-	-	-	148 769	-
Passif au titre des prestations de retraite constituées	-	-	-	175 813	68 462	188 751
Avantages futurs du personnel	-	-	-	157 223	141 616	140 948
Indemnités de vacances	57 099	57 416	58 845	-	-	-
Réduction des effectifs	6 310	12 956	12 308	-	-	-
Passifs liés aux salaires	66 441	66 140	54 170	171	190	208
	129 850	136 512	125 323	333 207	210 268	329 907

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations définies, le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles, qui ont été faites au moins tous les trois ans et qui, dorénavant, seront obligatoirement faites chaque année en vertu de nouvelles exigences réglementaires. Les montants inclus dans les présents états financiers reflètent la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2011. Bien qu'achevée, cette évaluation n'a pas encore été déposée auprès des autorités compétentes.

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La Société souscrit à un régime non contributif d'avantages à long terme qui est destiné à certains employés engagés avant le 1er avril 2005, le 1er juillet 2005 ou le 11 octobre 2005, selon la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité en espèces ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et du taux de rémunération en mars 2005, en juillet 2005 ou à la date de retraite ou de décès, selon la catégorie professionnelle des employés. La Société offre également à ses employés des avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi. Les dernières évaluations actuarielles du régime non contributif d'avantages à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent à décembre 2009.

Les actifs des régimes de retraite et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars 2012.

Les évaluations actuarielles étaient fondées sur les principales hypothèses suivantes :

Hypothèses – taux annuels	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Hypothèses utilisées pour établir le coût des prestations de retraite :			
Taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %	6,25 %
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	5,25 %
Hypothèses utilisées pour établir l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel :			
Taux d'actualisation - régime de retraite	4,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux d'actualisation – indemnité de fin de contrat de travail	4,00 %	5,00 %	5,00 %
Taux d'actualisation – prestations d'invalidité de longue durée	3,75 %	5,00 %	4,75 %
Taux d'actualisation – avantages postérieurs à l'emploi	4,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au rendement et les promotions	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Taux d'évolution du coût des soins de santé	7,00 % par an jusqu'en 2019, 4,50 % par la suite	7,00 % par an jusqu'en 2019, 4,50 % par la suite	7,00 % par an jusqu'en 2019, 4,50 % par la suite
Indexation des prestations en cours de versement	1,65 %	1,65 %	1,65 %

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Le montant de l'obligation de la Société au titre de ses régimes à prestations définies qui figure dans l'État consolidé de la situation financière est le suivant :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012			31 mars 2011			1 ^{er} avril 2010		
	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies	5 184 634	8 1993	156 917	4 414 441	68 462	141 234	4 323 211	65 286	140 490
Juste valeur des actifs des régimes	5 090 814	-	-	4 563 210	-	-	4 199 746	-	-
Déficit (surplus)	93 820	81 993	156 917	(148 769)	68 462	141 234	123 465	65 286	140 490
Moins :									
Coûts non amortis des services passés pour lesquels les droits à prestations ne sont pas acquis	-	-	(306)	-	-	(382)	-	-	(458)
Passif (actif) net lié à l'obligation au titre des prestations définies	93 820	81 993	157 223	(148 769)	68 462	141 616	123 465	65 286	140 948

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été les suivantes :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012		31 mars 2011	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies, début de l'exercice	4 482 903	141 234	4 388 497	140 490
Coût des services rendus au cours de l'exercice	72 541	6 761	65 693	6 535
Coût financier	231 924	7 120	226 918	7 056
Cotisations des employés	41 186	-	37 630	-
Pertes (gains) actuariels	667 400	15 056	-	(153)
Prestations versées	(244 327)	(13 254)	(235 835)	(12 694)
Coût des services passés acquis ¹	15 000	-	-	-
Obligation au titre des prestations définies, fin de l'exercice	5 266 627²	156 917	4 482 903³	141 234

¹ Coût estimatif de certains changements concernant les prestations minimales énoncées dans la Loi sur les normes de prestation de pension qui touchent le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada. Celui-ci est un coût unique dans l'État consolidé du résultat pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

² L'obligation au titre des prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élèvent à 5 184 634 \$ and 81 993 \$ respectivement.

³ L'obligation au titre des prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élèvent à 4 414 441 \$ et 68 462 \$ respectivement.

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes ont été les suivantes :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012		31 mars 2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs des régimes, début de l'exercice	4 563 210	-	4 199 746	-
Rendement attendu des actifs des régimes	291 938	-	268 354	-
Gains actuariels	379 386	-	237 563	-
Cotisation des employés	41 186	-	37 630	-
Cotisations de la Société	59 421	13 254	55 752	12 694
Prestations versées	(244 327)	(13 254)	(235 835)	(12 694)
Juste valeur des actifs des régimes, fin de l'exercice	5 090 814	-	4 563 210	-

La Société compte cotiser 59,7 millions de dollars à ses régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les montants comptabilisés en résultat global au titre des régimes à prestations définies sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

(en milliers de dollars)	2012	2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	79 302	72 228
Intérêts sur l'obligation	239 044	233 974
Rendement attendu des actifs des régimes	(291 938)	(268 354)
Perte (gain) actuariel	1 255	(153)
Coûts non amortis des services passés pour lesquels les droits à prestations ne sont pas acquis	(76)	(76)
Coût des services passés acquis	15 000	-
Charge comptabilisée en résultat net	42 587	37 619
Plus :		
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	301 815	(237 563)
Total comptabilisé en résultat global	344 402	(199 944)

Les pertes actuarielles cumulatives comptabilisées en autres éléments du résultat global s'établissent à 64,3 millions de dollars au 31 mars 2012 (gain de 237,6 millions en 2011).

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La charge totale comptabilisée en résultat net est présentée comme suit dans l'État consolidé du résultat de la Société :

(en milliers de dollars)	2 0 1 2	2 0 1 1
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	39 109	34 594
Services spécialisés	1849	1584
Transmission, distribution et collecte	1222	1081
Administration nationale	407	360
Total	42 587	37 619

Le taux de rendement attendu global est une moyenne pondérée des rendements attendus des diverses catégories d'actifs détenus dans les régimes. Pour évaluer les rendements attendus, la Société se base sur les tendances historiques et sur les rendements du marché prévus par les analystes pour l'actif sur toute la durée de l'obligation correspondante. Le rendement effectif des actifs des régimes pour l'exercice est de 671,3 millions de dollars, soit 14,9 pour cent (12,3 pour cent en 2011).

Les actifs du Régime sont investis dans les catégories de placements suivantes :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Titres à revenu fixe	53 %	50 %	49 %
Actions canadiennes	12 %	15 %	12 %
Actions internationales	20 %	20 %	25 %
Placements stratégiques ¹	15 %	15 %	14 %
	100 %	100 %	100 %

¹ Les placements stratégiques comprennent des biens immobiliers, des placements privés, des fonds de couverture et des fonds d'infrastructure.

Le tableau suivant présente sommairement les écarts entre les résultats et les prévisions des régimes à prestations définies :

(en milliers de dollars)	2 0 1 2		2 0 1 1	
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi
Gains (pertes) découlant des ajustements liés à l'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies ¹	7 412	(150)	-	10
Gains (pertes) découlant des ajustements liés à l'expérience sur les actifs des régimes	(379 386)	-	237 563	-
	(371 974)	(150)	237 563	10

¹ Gains (pertes) découlant des ajustements liés à l'expérience, exclusion faite des modifications des hypothèses actuarielles.

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, la charge totale de la Société au titre des avantages du personnel s'élève à 981,5 millions de dollars (949,8 millions en 2011).

18. Dette obligataire

De par sa relation avec la fiducie du CCR, la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto. La fiducie du CCR a émis des obligations garanties pour une valeur de 400 millions de dollars le 30 janvier 1997. Les obligations sont garanties par les actifs du Centre canadien de radiodiffusion, dont la valeur comptable est de 230,3 millions de dollars (241,0 millions au 31 mars 2011). Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 pour cent par an et exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars, grâce auxquels les montants suivants de capital sont remboursés :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012		31 mars 2011		1 ^{er} avril 2010	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	33 039	20 093	33 039	19 642	33 039	19 223
Plus d'un an mais avant cinq ans	132 155	51 682	132 155	47 999	132 155	44 579
Plus de cinq ans	346 907	236 851	379 946	251 238	412 985	264 600
Moins : charges financières futures	(203 475)	-	(226 261)	-	(249 777)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	308 626	308 626	318 879	318 879	328 402	328 402

La charge d'intérêts liée à la dette obligataire comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 22,8 millions de dollars (23,5 millions en 2011).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Comptabilisée en tant que dette obligataire dans l'État consolidé de la situation financière :			
courante	20 093	19 642	19 223
non courante	288 533	299 237	309 179
	308 626	318 879	328 402

19. Obligation au titre de contrats de location-financement

L'obligation au titre de contrats de location-financement porte sur des transpondeurs satellitaires et sur un car de reportage.

	Taux d'intérêt effectif	Échéance
Contrat pour les transpondeurs	6,8 % par an	18 février 2018
Contrat pour le car de reportage	2,95 % par an	28 janvier 2016

La Société peut exercer l'option d'achat du car de reportage à un prix symbolique à l'expiration du contrat.

(en milliers de dollars)	31 mars 2012		31 mars 2011		1 ^{er} avril 2010	
	Paie- ments minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paie- ments minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paie- ments minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins d'un an	13 760	9 945	13 760	9 343	12 030	7 300
Plus d'un an mais avant cinq ans	53 021	44 468	54 751	43 465	48 120	34 774
Plus de cinq ans	10 024	9 738	22 055	20 671	34 084	30 902
Moins : charges financières futures	(12 654)	-	(17 087)	-	(21 258)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	64 151	64 151	73 479	73 479	72 976	72 976

La charge d'intérêts liée à l'obligation au titre des contrats de location-financement comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 4,4 millions de dollars (4,8 millions en 2011).

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Comptabilisée en tant qu'obligation au titre de contrats de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :			
courante	9 945	9 343	7 300
non courante	54 206	64 136	65 676
	64 151	73 479	72 976

20. Effets à payer

Les effets à payer, détenus par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité *ad hoc* de la Société, viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 pour cent. Des paiements confondus semestriels sont effectués chaque année, en mai et en novembre. Les effets sont remboursables au gré de la Fiducie, en totalité ou en partie, occasionnellement avant échéance moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 pour cent, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement. Les effets à payer sont garantis par les billets à recevoir et l'investissement net dans un contrat de location-financement tels que décrits aux notes 10 et 11.

Le calendrier des paiements du capital est le suivant :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012		31 mars 2011		1 ^{er} avril 2010	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	11 473	7 794	11 473	7 625	10 517	6 514
Plus d'un an mais avant cinq ans	45 892	25 096	45 892	23 933	45 892	22 824
Plus de cinq ans	120 466	93 789	131 939	100 520	143 412	106 933
Moins : charges financières futures	(51 152)	-	(57 226)	-	(63 550)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	126 679	126 679	132 078	132 078	136 271	136 271

La charge d'intérêts comptabilisée en charges financières de l'exercice est de 6,1 millions de dollars (6,3 millions en 2011).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Comptabilisée en tant qu'effets à payer dans l'État consolidé de la situation financière :			
courante	7 794	7 625	6 514
non courante	118 885	124 453	129 757
	126 679	132 078	136 271

21. Provisions

(en milliers de dollars)	31 mars 2012			31 mars 2011		
	Réclamations et poursuites	Environnement	Total	Réclamations et poursuites	Environnement	Total
Solde, début de l'exercice	35 272	300	35 572	55 817	-	55 817
Provisions supplémentaires comptabilisées	13 045	-	13 045	9 190	300	9 490
Réductions consécutives à la réévaluation ou au règlement sans coût	(6 314)	-	(6 314)	-	-	-
Réductions consécutives à des paiements	(3 241)	-	(3 241)	(29 735)	-	(29 735)
Solde, fin de l'exercice	38 762	300	39 062	35 272	300	35 572

A. Réclamations et poursuites

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les enjeux portent principalement sur des évaluations foncières et les impôts fonciers correspondants, des tarifs de droits d'auteur, des griefs et d'autres litiges.

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les réclamations dont l'issue est incertaine, qui pourraient donner lieu à des sorties de ressources ou qui ne sont pas mesurables sont réputées être des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Au 31 mars 2012, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 38,8 millions de dollars (35,3 millions au 31 mars 2011 et 55,8 millions au 1^{er} avril 2010) au chapitre des litiges. Lorsqu'elles peuvent être estimées, toutes les affaires sont classifiées comme courantes puisque la Société s'attend à les résoudre dans les douze prochains mois.

La Société n'a constaté aucune provision pour des contrats déficitaires.

B. Passif environnemental

Au 31 mars 2012, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 0,3 million de dollars pour deux problèmes environnementaux. L'ancien site de transmission AM de la Société à Rimouski présentait des concentrations en biphényle polychloré (BPC) qui dépassaient les critères autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). De plus, des échantillons de terrain prélevés à l'ancien site de transmission de la Société situé au mont Logan ont révélé la présence d'hydrocarbures, ce qui obligera la Société à décontaminer le sol.

Les coûts des travaux de décontamination à ces deux sites sont estimés à 0,2 million de dollars et à 0,1 million de dollars respectivement. Dans les deux cas, des approbations ministérielles et d'autres examens environnementaux sont requis. La Société s'attend à entreprendre les travaux dans les douze prochains mois.

22. Provisions (suite)

C. Éventualités

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir réelles lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se réalisent ou ne se réalisent pas. La Société n'a constaté aucune provision au titre de passifs éventuels.

22. Revenus

La Société a comptabilisé des revenus provenant des sources suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2 0 1 2	2 0 1 1
Publicité	375 725	367 700
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	46 493	48 160
Production	17 633	17 366
Programmation numérique	5 736	8 376
Droits de retransmission	7 572	6 468
Commandites d'émission	5 433	4 928
Autres services	4 864	3 148
Total des revenus liés à la prestation des services	4 6 3 4 5 6	4 5 6 1 4 6
Total des revenus liés aux services spécialisés	1 6 7 7 5 4	1 5 8 1 0 8
Total des revenus financiers	9 1 4 1	9 0 3 2
Contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL)	45 755	36 718
Revenus de contrats-échanges autres que publicitaires	2 152	2 750
Gain (perte) sur taux de change	(325)	1
Gain (perte) net provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	1 031	(418)
Total des revenus	6 8 8 9 6 4	6 6 2 3 3 7

23. Services spécialisés

La Société exploite CBC News Network (CBC NN) et le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI) en vertu de licences du CRTC qui exigent qu'elle rende compte des coûts et des revenus différentiels de ces services selon la méthode des coûts différentiels, laquelle est également appliquée à **bold**. Selon cette méthode, seuls les coûts qui sont imputés directement aux services spécialisés sont comptabilisés. Les coûts indirects, pour les services de soutien, ne sont pas imputés aux services spécialisés et les charges relatives aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel sont constatées seulement quand les avantages sont payés par les services spécialisés. Cependant, conformément aux IFRS, la Société a inclus dans les résultats financiers des services spécialisés le coût des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel acquis par leurs employés.

Le 28 mars 2012, la Société a lancé une nouvelle chaîne spécialisée, Explora. Celle-ci n'a pas généré de revenus significatifs ni occasionné de charges opérationnelles significatives avant le 31 mars 2012.

(en milliers de dollars)	2012					
	CBC NN	RDI	bold	documentary ²	ARTV	Total des services spécialisés
Revenus	84 437	56 022	4 047	5 644	17 604	167 754
Charges, y compris celles liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(68 991)	(43 594)	(3 906)	(3 625)	(14 112)	(134 228)
Total	15 446	12 428	141	2 019	3 492	33 526
Remboursements des dépenses liées aux achats d'immobilisations ¹	(3 615)	(2 753)	-			
Charges liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(572)	(448)	(11)			
Total sur la base des coûts différentiels	11 259	9 227	130			

(en milliers de dollars)	2011					
	CBC NN	RDI	bold	documentary ²	ARTV	Total des services spécialisés
Revenus	81 655	54 773	4 146	5 385	12 149	158 108
Charges, y compris celles liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(72 154)	(43 526)	(3 835)	(3 564)	(10 855)	(133 934)
Total	9 501	11 247	3 11	1 821	1 294	24 174
Remboursements des dépenses liées aux achats d'immobilisations ¹	(2 500)	(2 043)	-			
Charges liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(559)	(438)	(11)			
Total sur la base des coûts différentiels	6 442	8 766	300			

¹La Société finance les dépenses en immobilisations pour l'achat de matériel et de logiciels servant au lancement, à l'exploitation ou à l'expansion des services spécialisés au moyen de son crédit parlementaire pour les immobilisations, et un plan a été approuvé par la direction pour le remboursement de ces dépenses au moyen des revenus des services spécialisés. Ces remboursements sont effectués par des prélèvements sur les excédents cumulés des revenus sur les charges.

²Entités consolidées

24. Charges financières

Les charges financières de la Société sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Intérêts sur la dette obligataire	22 786	23 516
Intérêts sur les effets à payer	6 074	6 313
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	4 432	4 771
Intérêts sur le passif financier lié à la monétisation de créances	163	442
	33 455	35 042

25. Financement public

Voici une ventilation des crédits parlementaires approuvés et des sommes reçues par la Société pendant l'exercice :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Financement des activités opérationnelles		
Financement de base	977 988	980 814
Financement ponctuel additionnel au titre de la programmation	60 000	60 000
Virement au financement des immobilisations	(9 941)	(9 233)
Financement des activités opérationnelles reçu	1 028 047	1 031 581
Financement des immobilisations		
Financement de base	92 331	92 331
Virement du financement des activités opérationnelles	9 941	9 233
Financement des immobilisations reçu	102 272	101 564
Financement du fonds de roulement	4 000	4 000
	1 134 319	1 137 145

Le financement total approuvé et remis à la Société pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé du résultat. Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière. Il est amorti et comptabilisé de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et l'équipement sous contrat de location-financement auxquels il se rapporte.

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011
Solde, début de l'exercice	602 025	632 221
Financement public au titre des immobilisations	102 272	101 564
Amortissement du financement des immobilisations différé	(130 270)	(131 760)
Solde, fin de l'exercice	574 027	602 025

26. Impôts sur le résultat

A. Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée à la charge d'impôt qui serait calculée en appliquant le taux d'imposition fédéral de la Société de 26,13 % (27,63 % en 2011) au bénéfice comptable comme suit :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Impôt sur le revenu recouvrable (provision) au taux d'imposition fédéral	10 676	(2 044)
Différences permanentes	(1 277)	1 466
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :		
Ajustement pour refléter l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables et déductibles	(9 399)	578
Impôt sur le bénéfice comptabilisé en résultat	-	-

Le taux d'imposition utilisé pour le rapprochement aux montants de 2012 ci-dessus est le taux d'imposition s'appliquant aux sociétés d'État visées par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, et qui sont assujetties aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices provinciaux. Le tableau ci-dessus reflète l'ajustement apporté à l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables et déductibles.

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société fonctionne à l'intérieur d'un cadre qui apparie ses dépenses en trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société tire sur ses crédits et utilise les fonds obtenus pour financer les dépenses qu'elle engage au titre de ses activités opérationnelles, puisqu'elle ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles importants au cours de périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant que les conditions opérationnelles précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

26. Impôts sur le résultat (suite)

B. Différences temporelles

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1^{er} avril 2010
Les sources déductibles (imposables) des différences temporelles pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé a été reconnu sont les suivantes:			
Charges à payer	22 000	24 108	15 856
Régime de retraite	175 812	(80 308)	188 752
Passifs liés au personnel	157 396	141 808	141 156
Report de pertes prospectif	112 120	103 192	108 356
Créances et placements à long terme	18 005	20 108	19 344
Programmation	(172)	(628)	(712)
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	(53 000)	(56 564)	(60 108)
Immobilisations corporelles	(262 947)	(260 846)	(172 228)
Autres	(6 547)	5 952	(11 688)

Le report de pertes prospectif commencera à expirer en 2015.

27. Variations du fonds de roulement

(en milliers de dollars)	2012	2011
Variations du fonds de roulement sont composées de :		
Clients et autres créances	(3 749)	21 205
Programmation	(2 446)	24 580
Stocks de marchandisage	278	614
Charges payées d'avance	24 991	9 854
Billets à recevoir	(12)	(9)
Créditeurs et charges à payer	492	(2 202)
Provisions	3 490	(20 245)
Revenus différés	(314)	1638
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(6 601)	14 067
Effets à payer	-	11
	16 129	49 513

28. Engagements

A. Engagements liés aux émissions et autres

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Droits sur des émissions sportives	182 887	280 331	379 750
Achats d'émissions, droits sur films et coproductions	74 219	68 499	89 610
Immobilisations corporelles	15 987	14 342	9 419
Autres	379 793	432 305	436 679
	652 886	795 477	915 458

Les paiements annuels futurs s'établissent au 31 mars 2012 comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Moins d'un an	207 190	192 751	177 245
Plus d'un an mais avant cinq ans	314 065	429 880	524 674
Plus de cinq ans	131 631	172 846	213 539
	652 886	795 477	915 458

28. Engagements (suite)

B. La Société en tant que preneur - Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement. Leur durée varie d'un an à quarante-sept ans. Certains contrats renferment des clauses de renouvellement ou de prolongation de la période de location initiale. La Société ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers, de la distribution réseau ou de l'équipement à l'expiration des périodes de location.

Au 31 mars, la Société avait des engagements au titre de contrats de location simple, qui touchent principalement des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement.

Engagements au titre de contrats de location simple non résiliables :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Moins d'un an	19 414	19 972	27 962
Plus d'un an, mais avant cinq ans	67 707	65 482	64 193
Plus de cinq ans	75 466	85 050	95 610
	162 587	170 504	187 765

Les paiements minimaux de location passés en charges en 2012 s'élèvent à 22,1 millions de dollars (31,2 millions en 2011)

C. La Société en tant que bailleur - Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des immeubles et des pylônes de transmission appartenant à la Société. Leur durée varie d'un an à quatre-vingt-dix sept ans. Tous les contrats renferment des clauses de revue du marché au cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers à l'expiration de la période de location.

Au 31 mars 2012, les créances sur contrats de location non résiliables s'élèvent à 10,1 millions de dollars pour les moins d'un an, 20,4 millions pour les plus d'un an, mais avant cinq, et 23,5 millions pour les plus de cinq ans.

29. Parties liées

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec des parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises, ainsi qu'aux prix du marché. Ces transactions sont comptabilisées à la juste valeur par la Société. Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées :

A. Transactions avec parties liées autres que des entités liées à une autorité publique

(en milliers de dollars)	Prestation de services		Réception de services		Cotisations de retraite	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Entreprise associée	3 852	3 604	2	9	-	-
Autres entités liées	-	-	-	20	-	-
Régime de retraite de CBC/Radio-Canada	-	-	-	-	59 421	55 752
	3 852	3 604	2	29	59 421	55 752

Les soldes suivants étaient impayés à la fin de l'exercice :

(en milliers de dollars)	Sommes dues par les parties liées			Sommes dues aux parties liées		
	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Entreprise associée	446	195	329	-	-	-
Autres entités liées	-	-	-	-	23	-
	446	195	329	-	23	-

Les sommes impayées ne sont pas garanties et seront réglées en espèces. Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice en cours ou dans des exercices antérieurs relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

B. Autre transaction avec une entreprise associée

Le 21 juin 2011, la Société a échangé sa participation dans Sirius contre des actions de CSR conformément aux conditions de la prise de contrôle inversée de CSR par Sirius. La prise de contrôle inversée et le maintien d'une influence notable dans l'entité fusionnée CSR ont amené la Société à constater un gain sur dilution hors trésorerie de 25,8 millions de dollars. Ce montant est composé d'un gain de 3,3 millions de dollars sur la participation cédée et de la quote-part de CBC/Radio-Canada dans les actions émises de CSR, soit 22,5 millions de dollars. De plus, CBC/Radio-Canada a comptabilisé des dividendes de 5,1 millions de dollars provenant du rachat de son placement de 12,0 millions de dollars dans les actions de catégorie C de Sirius. Par ailleurs, la Société a obtenu un billet pour des dividendes déclarés sur les actions de catégorie A de l'entreprise associée. D'autres précisions sont fournies sur cette transaction à la note 15 des états financiers consolidés.

29. Parties liées (suite)

C. Transactions avec des entités liées à une autorité publique

CBC/Radio-Canada, une société d'État fédérale, exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à une autorité publique »). Elle fait des transactions avec d'autres entités liées à une autorité publique, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens ainsi que de la prestation et de la réception de services.

Ces transactions sont effectuées dans le cadre normal des activités de la Société, à des conditions comparables à celles qui caractérisent les transactions faites avec d'autres entités non liées à une autorité publique. Dans le contexte de l'achat et de la vente de biens et de services, CBC/Radio-Canada s'est dotée de politiques d'approvisionnement, d'une stratégie de fixation des prix et d'un processus d'approbation qui ne tiennent pas compte des liens des contreparties avec une autorité publique.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, la valeur globale des transactions significatives effectuées par la Société avec des parties liées à une autorité publique s'élève à 0,8 million de dollars (0,4 million en 2011) et à 1,4 million de dollars (1,1 million en 2011) pour la prestation de services et l'achat de biens et de services respectivement. Aucune transaction individuellement significative n'a été effectuée dans l'exercice terminé le 31 mars 2012 (aucune en 2011).

D. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, à savoir l'Équipe de la haute direction (EHD) et tous les membres du Conseil d'administration.

Équipe de la haute direction

L'Équipe de la haute direction a touché, pendant l'exercice, la rémunération suivante :

(en milliers de dollars)	2 0 1 2	2 0 1 1
Avantages à court terme ¹	4 419	4 521
Avantages postérieurs à l'emploi ²	1 086	1 126
Autres avantages à long terme ³	88	-
Indemnités de fin de contrat de travail ⁴	841	1 152
	6 434	6 799

¹Les avantages à court terme désignent les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, l'invalidité de courte durée, la rémunération incitative (si elle est payable dans les douze mois suivant la fin de la période), ainsi que d'autres régimes d'avantages (soins de santé, assurance vie, soins dentaires, assurance accidents) dont bénéficient les membres du personnel en activité.

²Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les pensions et l'assurance vie postérieure à l'emploi.

³Les autres avantages à long terme désignent la rémunération incitative à long terme, l'invalidité de longue durée et l'indemnisation des accidents du travail.

⁴Les indemnités de fin de contrat de travail désignent les indemnités payables à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, ou de celle d'un membre du personnel d'accepter une offre de départ volontaire. Elles comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'indemnité pour longs états de service.

29. Parties liées (suite)

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, touchent des honoraires pour chaque réunion du Conseil et des comités à laquelle ils assistent en personne, selon un barème déterminé.

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, pendant l'exercice totalise 0,2 million de dollars (0,2 million en 2011). D'autres renseignements sur les réunions auxquelles ont assisté les administrateurs se trouvent à la section *Conseil d'administration - Assiduité* du Rapport annuel.

Les principaux dirigeants sont rémunérés comme suit :

- le président-directeur général et le président du Conseil d'administration sont rémunérés conformément aux modalités du décret en vertu duquel ils sont nommés;
- les membres du Conseil d'administration sont rémunérés conformément aux modalités prévues dans les règlements administratifs de la Société;
- les membres de l'EHD, à l'exclusion du président-directeur général, touchent une rémunération fondée sur le rendement et les tendances du marché. Cette rémunération fait l'objet d'une recommandation du Comité des ressources humaines et de la rémunération au Conseil d'administration, lequel doit l'approuver.

30. Instruments financiers

A. Juste valeur

Les justes valeurs de la trésorerie, des clients et autres créances, de la tranche à court terme des billets à recevoir, des créanciers et des charges à payer, de la tranche à court terme de la dette obligataire, du passif financier lié à la monétisation de créances, de la tranche à court terme de l'obligation au titre de contrats de location-financement et de la tranche à court terme des effets à payer avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances rapprochées.

30. Instruments financiers (suite)

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des autres instruments financiers de la Société :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012		31 mars 2011		1 ^{er} avril 2010		Méthode ¹	Note
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
Instruments financiers évalués à la juste valeur :								
Actifs financiers dérivés	80	80	-	-	-	-	Level 1	(a)
Actifs financiers dérivés – options sur actions	53	53	-	-	-	-	Level 2	(b)
Passifs financiers dérivés	11	11	715	715	297	297	Level 1	(a)
Placements à long terme – actions de catégorie C sans droits de vote	-	-	17 000	17 000	4 325	4 325	Level 2	(b)
Instruments financiers évalués au coût amorti :								
Créances à long terme	-	-	-	-	10 090	9 400		(c)
Billets à recevoir (non courant)	49 903	58 764	51 765	56 775	53 788	57 600		(c)
Investissement net dans un contrat de location-financement (non courant)	54 077	64 999	56 577	62 594	58 928	63 400		(c)
Dettes obligataires (non courant)	288 533	396 127	299 237	382 250	309 179	389 100		(d)
Passif financier lié à la monétisation de créances (non courant)	-	-	-	-	10 221	10 157		(d)
Obligation au titre de contrats de location-financement (non courant)	54 206	58 955	64 136	68 634	65 676	71 000		(d)
Effets à payer (non courant)	118 885	132 835	124 453	128 045	129 757	130 100		(d)

¹ La méthode renvoie à la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

- Niveau 1 - prix cotés d'instruments d'actif ou de passif identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 - données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables directement
- Niveau 3 - données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables)

(a) La juste valeur repose sur les cours du marché à terme à la fin de la période de présentation de l'information financière.

(b) La juste valeur est estimée en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

(c) La juste valeur des diverses sommes à recevoir a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus et actualisée au moyen de taux reflétant la solvabilité des contreparties.

(d) La juste valeur des divers passifs financiers de la Société a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus et actualisée au moyen des taux des obligations du gouvernement dont les conditions et les caractéristiques sont semblables.

30. Instruments financiers (suite)

B. Gestion du capital

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués et des réserves.

La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital. Cependant, elle est assujettie à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt et nécessite l'autorisation du Parlement et l'approbation du ministre des Finances.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada, afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, la Société effectue régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communique les conclusions au Comité de vérification et au Conseil d'administration. Sa stratégie globale de gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre ses activités opérationnelles et ses activités d'investissement en immobilisations d'une part, et son financement d'autre part. La Société rajuste cette stratégie à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et des besoins de son fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures établis par la Société pour gérer son capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2011.

C. Catégories d'instruments financiers

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Actifs financiers			
Juste valeur par le biais du résultat net			
Trésorerie	64 277	63 224	53 170
Instruments financiers dérivés	133	-	-
Prêts et créances	229 392	227 386	260 431
Actifs financiers disponibles à la vente	17	17 017	4 342
Passifs financiers			
Juste valeur par le biais du résultat net			
Détenus à des fins de transaction	11	715	297
Autres passifs	559 943	585 440	6 114 14

30. Instruments financiers (suite)

D. Gestion des risques financiers

Dans l'exercice de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Sa stratégie globale de gestion des risques se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur sa performance financière. Un cadre de saine gestion financière, allié à une bonne gouvernance de la Société, est mis en place pour gérer les risques, le tout sous la supervision du Conseil d'administration.

E. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

L'exposition de la Société au risque de marché, de même que les objectifs, politiques et procédures qu'elle a établis pour gérer ce risque, demeurent inchangés depuis le 31 mars 2011.

i. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est exposée à un risque de change limité du fait de ses revenus et de ses charges libellés en monnaie étrangère. La majorité des transactions en monnaie étrangère sont conclues en dollars américains, en euros et en livres sterling. La Société a pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change.

La Société atténue ce risque en concluant des contrats de change à terme. En conséquence, elle est peu touchée par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

L'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2012 (convertie en dollars canadiens) est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012			31 mars 2011			1 ^{er} avril 2010		
	USD	Euros	GBP	USD	Euros	GBP	USD	Euros	GBP
Trésorerie	1 107	239	295	2 344	260	136	500	708	1 007
Clients et autres créances	540	348	109	670	350	241	1 586	401	157
Créditeurs et charges à payer	(2 480)	(129)	(626)	(1 755)	(170)	(259)	(2 254)	(183)	(303)
Exposition nette	(833)	458	(222)	1 259	440	118	(168)	926	861

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2012, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation hypothétique de cinq pour cent du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling n'aurait pas un impact important sur le résultat net de la Société.

30. Instruments financiers (suite)

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Comme la dette obligataire de la Société, ses effets à payer, et son passif financier lié à la monétisation de créances portent des taux d'intérêt fixes, ils sont sensibles au risque de taux d'intérêt, car toute fluctuation des taux du marché se répercutera sur la juste valeur des instruments financiers. Cependant, une variation de la juste valeur sera sans effet sur le résultat de la Société.

La Société a pour politique de maximiser les revenus d'intérêts tirés de ses soldes de trésorerie à court terme. Elle peut investir dans des titres négociables venant à échéance dans moins d'un an, à condition toutefois que ces titres soient entièrement garantis par le gouvernement du Canada (p. ex., les bons du Trésor du Canada), comme l'exige la *Loi sur la radiodiffusion*. La Société peut également déposer ses liquidités dans des comptes productifs d'intérêts auprès de banques canadiennes de l'annexe I. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie est directement lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des banques. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec de nombreuses banques, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier. Comme les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les bons du Trésor et autres placements de cette nature n'ont pas été avantageux, la Société n'avait aucun placement de ce type au 31 mars 2012 (aucun au 31 mars 2011).

iii. Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur, ou par tous les facteurs influant sur un marché ou un segment de marché. Le risque maximal découlant des instruments financiers correspond à leur juste valeur.

F. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. La Société a pour politique de faire affaire uniquement avec des contreparties solvables, dans l'optique de réduire le risque de perte financière découlant de défaillances. Elle surveille continuellement le risque de crédit couru et la qualité du crédit de ses contreparties, et répartit la valeur globale de ses transactions entre des contreparties approuvées. Pour gérer son risque de crédit, elle fixe un plafond de crédit à chaque contrepartie et ces plafonds sont examinés et approuvés chaque année par le Comité de gestion des risques.

La Société est exposée au risque de crédit du fait de sa trésorerie et de ses placements, de ses créances, de ses contrats de change à terme, de ses billets à recevoir et de son investissement net dans un contrat de location-financement.

Son exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif au 31 mars 2012, 31 mars 2011 et 1^{er} avril 2010.

30. Instruments financiers (suite)

i. Trésorerie et placements

La Société a déposé la trésorerie dans des institutions financières jouissant d'une bonne réputation (tout membre de l'Association canadienne des paiements, toute coopérative locale membre d'une société coopérative de crédit centrale qui fait partie de l'Association canadienne des paiements ou, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, toute institution financière étrangère) et estime qu'il est donc peu probable qu'elle subisse des pertes.

ii. Clients et autres créances

Les clients et autres créances de la Société sont essentiellement liés à la vente de temps d'antenne publicitaire. Pour limiter la concentration du risque de crédit découlant des comptes clients, la Société évalue la solvabilité des clients et plafonne, au besoin, le crédit qui leur est accordé. La Société n'estime pas être exposée à un risque de crédit inhabituel ou élevé. Au 31 mars 2012, 31 mars 2011 et 1^{er} avril 2010, aucun client unique n'était responsable d'une part importante du solde des comptes clients de la Société. De plus amples renseignements se trouvent à la note 7.

La Société établit une provision pour créances douteuses correspondant au montant estimatif de la diminution de la valeur des créances. Elle s'est dotée d'une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de l'impossibilité de recouvrer la créance. La provision est alors calculée en fonction de la connaissance qu'a la Société de la situation financière de ses clients, du classement par échéance des créances, de la conjoncture économique, de la concentration des clients et du secteur, et enfin, de l'expérience passée. Une provision générale supplémentaire est comptabilisée lorsqu'il existe des anomalies ou des tendances économiques négatives connues dans les secteurs d'activité dans lesquels une proportion importante des débiteurs exercent leur activité.

La Société a inscrit une provision pour créances douteuses de 2,0 millions de dollars en 2012 (1,1 million en 2011 et 2,7 millions en 2010). De plus amples renseignements se trouvent à la note 7.

iii. Contrats de change à terme

Selon la politique de la Société sur la gestion du risque de change, tous les contrats à terme, options et autres instruments d'une valeur importante qui sont utilisés pour couvrir le risque de change doivent être négociés avec des fournisseurs dont la cote de crédit est égale ou supérieure à celle des grandes banques canadiennes. Ainsi, la Société a retenu cinq contreparties qui remplissent ce critère (trois banques à charte canadiennes, une filiale d'une banque étrangère et une coopérative d'épargne et de crédit), avec lesquelles elle effectue toutes les opérations de couverture du risque de change.

(en milliers de dollars)	31 mars 2012		31 mars 2011		1 ^{er} avril 2010	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Contrats de change à terme-USD ¹	17 463	(68)	23 251	(715)	18 651	(297)

¹ Les contrats à terme libellés en dollars américains portent un taux entre 0,995 et 1,003 et viennent à échéance entre mai 2012 et février 2013.

30. Instruments financiers (suite)

iv. Billets à recevoir et investissement net dans un contrat de location-financement

La Société détient des billets à recevoir et un investissement net dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain réalisées en 2003 avec une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. À l'époque, elle s'était assurée de la conformité de la contrepartie avec ses critères concernant la solvabilité et le risque, eu égard, particulièrement, à l'échéance lointaine des billets à recevoir. La Société surveille le recouvrement des billets à recevoir et des paiements de location associés à l'investissement net dans un contrat de location-financement, mais délègue la responsabilité du recouvrement mensuel à la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

G. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

La Société gère ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de perte. De plus, elle surveille continuellement ses flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine et approuve les budgets opérationnels et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute transaction significative.

La Société n'est pas habilitée à obtenir une ligne de crédit ou à contracter un emprunt à long terme sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société en fonction des flux de trésorerie prévus de la date de l'État consolidé de la situation financière jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable des passifs au 31 mars 2012	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	6 à 9 ans	Plus de 9 ans
Dettes obligataires	308 626	512 101	33 039	132 155	132 155	214 752
Effets à payer	126 679	177 831	11 473	45 892	45 892	74 574
Contrat de location-financement – Transpondeurs	57 873	70 174	12 030	48 120	10 024	-
Contrat de location-financement – Car de reportage	6 278	6 631	1 730	4 901	-	-

(en milliers de dollars)	Valeur comptable des passifs au 31 mars 2011	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	6 à 9 ans	Plus de 9 ans
Dettes obligataires	318 879	545 140	33 039	132 155	132 155	247 791
Effets à payer	132 078	189 304	11 473	45 892	45 892	86 047
Contrat de location-financement – Transpondeurs	65 676	82 205	12 030	48 120	22 055	-
Contrat de location-financement – Car de reportage	7 803	8 361	1 730	6 631	-	-

30. Instruments financiers (suite)

(en milliers de dollars)	Valeur comptable des passifs au 1er avril 2010	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	6 à 9 ans	Plus de 9 ans
Dettes obligataires	328 402	578 180	33 039	132 156	132 156	280 829
Effets à payer	136 271	199 821	10 517	45 892	45 892	97 520
Contrat de location-financement – Transpondeurs	72 976	94 235	12 030	48 120	34 085	-

Aucun besoin de trésorerie futur prévu ne se rattache aux instruments financiers dérivés et à la garantie financière.

31. Événements postérieurs

Le 4 avril 2012, la Société a rendu public un plan financier triennal comportant diverses initiatives de restructuration. Ce plan vise à alléger les pressions financières qui s'exercent sur la Société et à donner le feu vert à la réalisation de ses priorités stratégiques. Il représente également la solution définie par la Société pour répondre aux exigences du Plan d'action pour la réduction du déficit qui touche l'ensemble des entités du gouvernement. Le gouvernement a annoncé qu'il réduisait de 115,0 millions de dollars, sur trois ans, le crédit parlementaire annuel de CBC/Radio-Canada. Cette réduction est ventilée comme suit : 27,8 millions de dollars en 2012-2013, 69,6 millions de dollars en 2013-2014 et le reste en 2014-2015.

Ce plan financier comprend des initiatives visant à générer de nouveaux revenus et à réduire les coûts, de manière à ce que les charges opérationnelles prévues de la Société continuent de correspondre aux ressources disponibles.

Les initiatives de restructuration indiquées dans le plan incluent des mesures de réduction des effectifs afin de mieux équilibrer le nombre d'employés et les services de programmation et autres qu'entend offrir la Société dans les années à venir. Celle-ci estime les coûts de ces mesures (indemnités de fin de contrat de travail, maintien des protections et services de remplacement externe) à environ 17,0 millions de dollars en 2012-2013. D'autres coûts seront engagés dans des exercices futurs; ils seront comptabilisés lorsque la Société pourra les estimer et sera manifestement engagée à mettre en œuvre les mesures.

La Société a également annoncé dans son plan financier qu'elle compte cesser d'émettre sur ondes courtes la programmation de RCI et accélérer la mise hors service de ses derniers émetteurs de signaux de télévision analogiques. L'arrêt de ces services de transmission et de distribution devrait entraîner des coûts uniques supplémentaires, notamment pour la dépréciation des actifs, la remise en état des sites et la cession des équipements, la résiliation des contrats et d'autres coûts connexes. Pour l'heure, la Société est incapable d'estimer le montant total de ces coûts, puisqu'elle est en train d'évaluer ses installations et ses équipements à tous les emplacements visés.